Direction Générale des Services

P.V. N°05 XV 2026

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 06 JUILLET 2026

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1er partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15ème a été convoqué par nous, Maire du 15ème, par lettre en date du mardi 30 Juin 2026 pour sa cinquième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15ème :

Le lundi 06 Juillet 2026, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15ème, le mardi 30 Juin 2026.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (46) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Élise BRUHAT, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Jonas COSTAGLIOLA, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Arnaud LEHOUX, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Grégory MORIN-MARTIN, Aminata NIAKATÉ, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Isabelle RUISSEAU, Arnaud SALETTES, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Anouch TORANIAN, Rémi TRÉGUER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE.

Sont excusé(e)s avec pouvoirs (5) :

- Guillaume BOISSONNAT, donne pouvoir à Anouch TORANIAN
- Pierre MENUET, donne pouvoir à Charlotte ROCHER
- Jean-Philippe PIERRE, donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Florian SITBON, donne pouvoir à Isabelle ROY
- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE

Absent(s.es) (4) :

- Alexia GERMONT,
- Valérie GIOVANNUCCI,
- Louis LATINNE,
- Mathieu LUINAUD,

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Madame Éva MONTARELLO RODRIGUES et Monsieur Valentin ROUFFIAC, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. 152026031 Désignation des secrétaires de séance

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 08 juin 2026

3. 152026032 Adoption de la procédure d'urgence

M. Philippe GOUJON rapporteur.

4. 152026033 État-spécial du 15e arrondissement - Budget supplémentaire 2026

M. Franck LEFEVRE rapporteur.

5. 2026 DLH 79 Modification de garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux situé 146 rue de Vaugirard (15e) réalisé par 3F Résidences

M. Grégory CANAL rapporteur.

6. 2026 DLH 93 Réalisation, 211 rue de la Convention (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 50 logements sociaux (15 PLAI - 35 PLS) par Elogie-Siemp - Subvention (3 608 611 euros)

M. Grégory CANAL rapporteur.

7. 2026 DLH 135 Octroi de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux, d'amélioration de la qualité de service et d'îlots de fraîcheur réalisés par Aximo

M. Grégory CANAL rapporteur.

8. 2026 DPE 25 Subventions (34 700 €) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité.

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

9. 2026 DVD 64 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (25 000 €)

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

10. 2026 DVD 65 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées.

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

11. 2026 DVD 66 Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable - subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations

Mme Isabelle LESENS rapporteure.

12. 2026 DVD 68 Plan Vélo - Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 € en investissement) et conventions associées

Mme Isabelle LESENS rapporteure.

13. 2026 DFA 10 Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e) - Avenant n° 2 à la concession de travaux

M. Franck LEFEVRE rapporteur.

14. 2026 DAE 106 Subventions 3.115.000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

15. 2026 DAE 112 Avenants et subventions (370.500 euros) à neuf structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ rapporteure.

16. 2026 DDCT 107 Subventions, d'un montant total de 27 000 euros, à 15 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" du 15e arrondissement

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ rapporteure.

17. 2026 DDCT 125 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 195 626 euros pour 11 projets associatifs)

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

18. 2026 DDCT 140 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (112500 euros) pour 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissement)

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

19. 2026 DDCT 129 Subventions (61 500 euros) à 20 associations pour le financement de 37 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. (2ème enveloppe 15ème)

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

20. 2026 DASCO 31 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

21. 2026 DTEC 17 Convention d'occupation pour un projet de centrale photovoltaïque portée par la société de projet ASER Citoyens MGP au collège G.Apollinaire 15e

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

22. 2026 DAC 105 Subventions (33.000 euros) à 4 associations pour l'organisation d'opérations de promotion de musiciens et musiciennes et avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

23. 2026 DAC 128 Subventions de fonctionnement (42.000 euros) aux associations les Amis de Frans Krajcberg (15e), L'Entre Prise (20e) et le Comité Professionnel des Galeries d'Art.

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

24. 2026 DAC 166 Subventions (32.000 euros) et conventions avec quatre associations culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir en Centres de Protection Maternelle et Infantile.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

25. 2026 DAC 168 Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

26. 2026 DAC 188 Subventions (43.500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale.

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

27. 2026 DAC 262 Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques dans le cadre de onze conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

28. 2026 DAC 372 Subventions (27.000 euros) à 8 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 15e arrondissement

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

29. 2026 DAC 433 Convention relative à la gestion de l'ensemble immobilier 6 rue Quinault (15e) – site partagé par l'église de la Résurrection et le lycée Drouant

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

30. 2026 DSP 42 Subventions (324.956 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (15e, 18e, 19e,20e)

M. Jérôme LORIAU rapporteur.

31. 2026 DFPE 138 Subvention (1 345 605 euros) à 15 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 19 LAEP dans les arrondissements : Paris Centre, 9e, 10e, 11e,12e,14e,15e,17e,18e,19e et 20e.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

32. 2026 DFPE 144 2026 DFPE 144 - Subventions (212 500 euros) à neuf associations et conventions pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale et de leur espaces de rencontre parents/enfants.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

33. 2026 DFPE 219 Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux CPO passées par la DFPE avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

34. 2026 DFPE 239 Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places).

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

35. 2026 DFPE 252 Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

36. 2026 DFPE 253 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

37. 2026 DSOL 60 Subventions (1 074 814 euros) et subvention d'investissement (50 000 euros) à 8 associations et une fondation pour des projets à destination de femmes isolées et de familles en situation de précarité

Mme Selda BESNIER rapporteure.

38. 2026 DSOL 75 Subventions d'investissement (14 696 euros) et conventions avec quatre associations gérants des centres sociaux et espaces de vie sociale.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

39. 2026 DSOL 80 Subventions (191 000 euros) à 70 associations et 24 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

M. Anthony SAMAMA rapporteur.

40. 2026 DJS 115 Subventions (222 450 euros) à 14 associations sportives (et 6 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (15ème)

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

41. 2026 DJS 164 Subventions (254.000 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

42. 2026 DJS 165 Subventions (204.500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e,17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

43. 2026 DJS 166 Subventions (278.500 euros), conventions et avenants avec 83 associations (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) pour l'accès des jeunes à la culture au sport et vacances

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

44. 2026 DJS 188 Baignades en seine – subvention de fonctionnement – autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12 e, 15e et Paris Centre).

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

VOEUX

45. V152026020 Vœu au Maire de Paris relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Charlie Dalin présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Catherine Ibled, Ozlem Orakci, Valentin Rouffiac, Ségolène Fouché et les élus de la majorité municipale du 15e

46. V152026021 Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Catherine IBLED, Daniel-Georges COURTOIS, Isabelle RUISSEAU, Selda BESNIER et les élus de la majorité municipale relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Marjane Satrapi

47. V152026022 Vœu au Maire de Paris relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Bernadette Chirac présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Catherine Ibled, Jérôme Loriau, Valérie Giovannucci, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité du 15e

48. V152026023 Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Catherine IBLED, Daniel-Georges COURTOIS, Chantal ROLGEN, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à la tenue des points écoles pour la rentrée 2026/2027

49. V152026024 Vœu relatif à la création d'un plan « Grand Chaud » pour répondre aux urgences canicules à Paris, présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Catherine Ibled, Daniel-Georges Courtois, Mathieu Luinaud, Chantal Rolgen, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité du 15e

50. V152026025 Vœu au Maire de Paris relatif à l'expérimentation de voiles d'ombrage urbaines saisonnières dans les rues les plus exposées du 15e arrondissement déposé par Philippe Goujon, Catherine Ibled, Agnès Evren, Grégory Canal, Mathieu Luinaud, Jean-Yves Pinet et les élus de la majorité municipale du 15e

51. V152026026 Vœu relatif à la création d'un bouclier thermique d'urgence pour les établissements seniors du CASVP et les hôpitaux de l'AP-HP par le déploiement de solutions mobiles de rafraîchissement, présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Daniel-Georges Courtois, Catherine Ibled, Mathieu Luinaud, Sylvie Ceyrac, Jérôme Loriau, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité du 15e

52. V152026027 Vœu au Maire de Paris relatif à la lutte contre les effets de la canicule dans les bus parisiens et à l'amélioration des conditions de circulation pour en améliorer la qualité du service déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Catherine Ibled, Daniel-Georges Courtois, Jean-Yves Pinet, Pierre-André Koch et les élus de la majorité du 15e

53. V152026028 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à un plan d'urgence « chaleur» dans les transports franciliens

54. V152026029 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la réorganisation des temps de travail adaptés aux épisodes caniculaires et à l'instauration d'un congé climatique pour protéger les travailleurs et les travailleuses les plus exposé·es

55. V152026030 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à la réquisition des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des épisodes de vigilance canicule orange et rouge

56. V152026031 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les équipements publics du 15e arrondissement afin de lutter contre la précarité menstruelle

57. V152026032 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à la protection des artistes, des auteurs et des créateurs face à l'intelligence artificielle générative et au soutien à la création parisienne

58. V152026033 Vœu des élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à l'information et à l'association de l'ensemble des élu.e.s du Conseil du 15e arrondissement en période de crise

- ***Transcription des débats –***

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vais vous demander de regagner vos sièges afin que nous commencions ce Conseil.

1. 152026031 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Il s'agit de Valentin ROUFFIAC et d'Éva MONTARELLO RODRIGUES.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 8 juin

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 8 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

3. 152026032 – Adoption de la procédure d'urgence

Monsieur le Maire : Il me revient maintenant de faire une série d'observations pas très agréables en début de ce conseil par rapport à l'adoption de la procédure d'urgence. Il s'agit d'une très mauvaise habitude qui avait un peu disparu à la fin de la mandature précédente, mais qui revient dès le début de celle-ci, qui est la procédure d'urgence qui fait que quand nous vous avons transmis l'ordre du jour dans les délais réglementaires, c'est-à-dire cinq jours francs avant la tenue de notre conseil d'aujourd'hui, il nous manquait encore au moins une quinzaine de délibérations. Ce n'est pas l'épaisseur du trait. D'habitude la procédure d'urgence est pour une ou deux délibérations qui arrivent hors délai mais là, il s'agit de 15 délibérations que la Ville nous a envoyées de façon égrenée. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons fait trois procédures d'urgence successives jusqu'à aujourd'hui avec même, me dit-on – il y a un moment où il faut que cela s'arrête – une délibération qui vient de tomber seulement maintenant alors que notre conseil d'arrondissement est commencé. Moi, je n'accepte pas ce mépris des conseillers d'arrondissement où nous n'avons pas le temps d'étudier le dossier. Nous en avons reçu tout au long de la journée encore. Nous vous les avons donc envoyées en procédure d'urgence n° 3. Il est déjà absolument scandaleux de les recevoir si tard. Il s'agit d'un mépris total des élus, des fonctionnaires qui travaillent là-dessus. Bref. Mais là, nous venons d'en recevoir une pendant le conseil d'arrondissement. Ça, on ne nous l'avait encore jamais fait. Depuis que je siège au Conseil d'arrondissement, ce qui fait tout de même quelques petites années, jamais nous n'avions reçu de délibérations pendant la séance ! Quand les étudions-nous ? Nous en avons reçu trois aujourd'hui sans même que les services soient seulement en mesure de nous indiquer si nous allions encore en recevoir ; parce que nous demandions aux services vous nous en envoyez deux à midi, une l'après-midi, mais est-ce que nous en aurons encore une dans l'après-midi ? Les services étaient incapables, que ce soit le secrétariat général du Conseil ou le cabinet du Maire de Paris, qui sont tous deux responsables des inscriptions, de nous dire si nous allions encore recevoir des délibérations dans la journée ! Il n'y a aucune visibilité. Ce qui veut dire que tenir notre Conseil d'arrondissement à une semaine du Conseil de Paris n'est même pas suffisant pour recevoir dans les délais réglementaires, et même un jour voire une heure avant, les délibérations malgré les promesses d'engagement de maires successifs.

Je vous informe que je m'en suis ouvert auprès de Madame EL AARAJE, qui est la première adjointe, qui trouvait cela aussi scandaleux que moi d'ailleurs. Il n'empêche que le résultat est que nous ne pouvons pas travailler dans de bonnes conditions. S'il y a un délai, qui est dans le CGCT, obligatoire de cinq jours francs, c'est qu'il y a des raisons et il faut le respecter. Lorsque l'on reçoit comme nous environ 40 projets de délibération, il faut le temps de les étudier. Notre ordre du jour témoigne à nouveau de ces dysfonctionnements graves – très graves –, qui contreviennent à la vie démocratique, des services de la Ville qui sont dans l'incapacité de respecter les délais. Cela soumet aussi d'ailleurs les élus du Conseil, qu'ils soient d'opposition ou de la majorité, à une très grande difficulté voire à une entrave à la possibilité de travailler ; encore une fois, qu'il s'agisse des adjoints qui n'ont pas suffisamment de temps pour étudier les dossiers ou des élus d'opposition. De même – il

s'agissait d'une première aussi – nous avons reçu le budget supplémentaire du Conseil d'arrondissement dans la procédure d'urgence, donc même pas cinq jours pour l'étudier pour cette séance, puisque nous avons reçu les tableaux finalisant le projet de délibération, qui sont transmis par la DFA, jeudi après-midi. Le délai de cinq jours francs, c'est mardi soir. Nous ne les avons pas reçus mercredi, pas jeudi matin, mais jeudi après-midi. Il faut donc travailler le week-end, tout le temps, sans jamais s'arrêter. Nous sommes loin des 35 heures.

En tout cas, je suis obligé de soumettre à votre vote l'acceptation de la procédure d'urgence pour le triple ordre du jour complémentaire – pas un, pas deux, trois – pour une simple raison : afin de ne pas pénaliser les subventions des associations qui, quoi qu'il en soit, seront inscrites à l'ordre du jour du Conseil de Paris, ce qui veut dire que si nous n'examinons pas ces délibérations, elles seront inscrites directement à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Le résultat, c'est que seul le Conseil de Paris les examine et pas les Conseils d'arrondissement. Cela montre l'estime que porte la Ville de Paris aux Conseils d'arrondissement. Excusez-moi d'être un peu véhément mais il est extrêmement difficile de travailler dans ces conditions.

Je vais donc mettre aux voix cette procédure d'urgence, puisqu'il faut la voter. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Elle est adoptée. J'espère que cela ne se reproduira pas. Madame EL AARAJE m'a promis que cela ne se reproduira pas. Je veux bien en accepter l'augure.

4. 152026033 – État-spécial du 15e arrondissement – Budget supplémentaire 2026

Monsieur le Maire : Nous commençons tout de suite par la délibération 152026033, procédure d'urgence n° 1, qui concerne l'état-spécial du 15ème arrondissement – Budget supplémentaire 2026. La parole est à Franck LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, mais généralement avec un délai de prévenance bien plus important, notre budget supplémentaire succède au vote du compte administratif qui a eu lieu lors de notre séance du 8 juin dernier. Je rappelle que ce budget supplémentaire permet d'intégrer les crédits non consommés de l'année précédente et également d'ajuster soit à la baisse soit à la hausse les crédits votés lors du budget primitif en décembre dernier en fonction d'éléments non-connus à l'époque. La commission parisienne d'arbitrage qui a pour objet d'examiner les mouvements des dotations dans le cadre du BS 2026 s'est tenue le 29 juin dernier et l'exécutif municipal m'a fait part des décisions suivantes : l'une portant sur le transfert d'un montant de 86 341 € de l'état spécial du 15ème vers la DEVE en remboursement d'achats que cette dernière a effectués pour notre compte et un portant sur l'abondement de notre dotation de gestion locale de 943 495,30 € au titre des fluides. Je rappelle que la dotation de gestion locale concerne le fonctionnement de nos équipements de proximité. Ce dernier point est important car il va nous permettre de remettre nos comptes à flot après un budget supplémentaire 2025 catastrophique, amputé d'un montant de plus de 800 000 €. Vous vous souvenez, cette année-là, nous avions eu une réduction totalement arbitraire et brutale de 450 000 € de nos crédits courants, de crédits pourtant votés au budget primitif 2025, mais aussi l'absence de reports, pourtant de droit. Il s'agit donc de deux décisions qui nous avaient durement affectés et qui continuent malheureusement de produire des effets sur notre état spécial. La remise à niveau du budget supplémentaire 2026, si elle ne compense pas les baisses du budget supplémentaire 2025, contribue néanmoins à nous offrir un petit ballon d'oxygène bien utile en cette période de fortes tensions budgétaires.

J'avais également demandé à l'exécutif parisien un abondement exceptionnel de 15 000 € au titre de l'augmentation de la consommation d'eau pour la direction des espaces verts, mais les services centraux ont considéré que cet accroissement de dépenses pourrait être absorbé par les crédits classiques alloués à la DEVE au titre de la dotation de gestion locale. Nous verrons bien si cela est le cas.

Dernière demande, là encore non satisfaite, celle de 150 000 € au titre des dépenses exceptionnelles induites par l'organisation des élections. Pour rappel, nous avons géré 190 bureaux de vote lors des dernières élections municipales. L'étude de ce point sera, m'a-t-on dit, effectuée lors de l'élaboration du budget primitif 2027, donc à l'automne prochain.

À ces mouvements opérés par la direction des finances s'ajoutent pour chacune des dotations des abondements en provenance soit des crédits non mandatés, soit des crédits non engagés en 2025. Pour la dotation d'investissement, 106 260,84 € au titre des crédits non mandatés, 23 279,65 € en crédits non engagés s'ajoutent aux crédits inscrits au BP 2026 (480 965 €). Nos crédits disponibles pour cette année s'élèvent donc à 616 505,49 € versus, je le rappelle, 648 000 en 2025 et 766 400 en 2024, donc un peu mieux qu'en 2025 mais inférieur à 2024.

Pour la dotation d'animation locale : 146 903,80 € de crédits non mandatés et 8 164,96 € de crédits non engagés s'ajoutent aux 1 063 950 € inscrits au BP 2026. Nos crédits disponibles pour cette année s'élèvent donc à 1 219 018,77 €. Je rappelle que nous étions à 1 145 242 en 2025 et 1 262 694 en 2024.

Pour la dotation de gestion locale : 454 429,55 € en crédits non mandatés et 232 986,42 € en crédits non engagés s'ajoutent aux 11 879 021 € inscrits au BP 2026 abondés de 943 495,03 € de fluides que le Maire de Paris nous octroie au BS mais diminués de 86 341 € octroyés à la DEVE. Notre dotation de gestion locale s'élève donc pour cette année à 13 423 591,27 €. Nous étions à 12 218 339 en 2025 et à 13 670 665 en 2024.

Pour résumer, les crédits des trois dotations ouverts en 2026 s'élèvent donc à 15 259 115,53 €. Je voudrais terminer en soulignant que ces discussions sur le budget supplémentaire se sont faites au travers d'un dialogue très constructif qui a été établi entre la Mairie du 15ème et le nouvel exécutif parisien et je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce budget supplémentaire 2026. Merci.

Monsieur le Maire : Merci mon cher collègue de cette présentation positive. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je soumets ce budget supplémentaire à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. 2026 DLH 79 – Modification de garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux situé 146 rue de Vaugirard (15e) réalisé par 3F Résidences

Monsieur le Maire : Monsieur COSTAGLIOLA, vous avez la parole.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens sur les trois délibérations DLH 79, 93 et 135. Ces trois délibérations, bien que de natures différentes, portent sur un même enjeu : la consolidation du parc de logements sociaux dans notre arrondissement dans un contexte où la demande demeure très supérieure à l'offre disponible.

La délibération 2026 DLH 93 porte sur la production de 50 logements sociaux au 211 rue de la Convention, dont 15 PLAI et 35 PLS, pour un montant de subventions de la Ville de 3 608 611 €. Ce programme d'acquisition amélioration s'accompagne d'un volet énergétique ambitieux avec un gain supérieur à 40 % sur les consommations et une certification BEE rénovation. Nous saluons cette approche qui conjugue production de logements abordables et rénovation thermique alors que la précarité énergétique touche un nombre croissant de ménages.

Les délibérations 2026 DLH 135 et 2026 DLH 79, relèvent, elles, de la garantie d'emprunt apportée par la Ville aux bailleurs sociaux. La première concerne la rénovation de 100 logements au passage des Écoliers avec, à la clé, 20 droits de réservation pour la Ville pendant 40 ans. La seconde ajuste les conditions de garantie d'un programme déjà engagé par 3F Résidences : une pension de famille de 30 logements PLAI rue de Vaugirard destinée

à des publics fragiles nécessitant un accompagnement social. Ces garanties, sans engager de dépenses immédiates pour la collectivité, sont pourtant décisives. Elles conditionnent la capacité des bailleurs à mobiliser les prêts nécessaires à la réalisation ou à la rénovation de ces programmes.

Productions neuves, réhabilitation thermique, logements adaptés aux plus précaires, ces trois textes illustrent la diversité des leviers mobilisés par la Ville pour répondre à la crise du logement. Nous les soutenons tout en appelant à ce que ces efforts soient amplifiés tant les besoins demeurent importants dans le 15ème arrondissement comme dans la capitale dans son ensemble. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir évoqué ces trois délibérations, mais moi j'ai des prises de parole sur le DLH 79 de Monsieur LORIAU.

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, notre pays, notre ville se souviennent à l'occasion d'épisodes climatiques aigus ou de pandémies que notre système de santé est en difficulté, qu'il faut essayer de le défendre, de le soutenir, de le réformer, que ce système est porté par des soignants qui rencontrent des difficultés pour se loger, qu'il s'agit sans doute d'une des difficultés pour lesquelles nous avons du mal à les recruter, à les maintenir à Paris, ce qui met en tension ledit système de santé. Nous sommes devant une opportunité inespérée au sein d'un hôpital public historique, l'hôpital Necker, à l'occasion d'un programme de logements sociaux, de flécher des logements pour des soignants alors que tout le monde appelle dans les médias, quand il s'agit de situations de tension, l'amélioration du logement de soignants de ses vœux. Rien dans ce projet de délibération ne nous laisse imaginer que malheureusement l'occasion va être saisie et que les soignants de l'hôpital Necker ou d'autres hôpitaux de l'Assistance publique d'ailleurs s'y verront davantage réserver une opportunité de logement dans cette emprise. Je trouve que nous avons là la démonstration de ce que ne doit pas être la politique pour que nos concitoyens y adhèrent. Il existe une occasion inespérée à saisir pour favoriser et soutenir le logement des soignants sur cette emprise de l'hôpital Necker. Il s'agit d'un projet que nous avons constamment, avec le Maire du 15ème, soutenu lors des différentes séances au cours desquelles des projets de délibération nous ont été soumis sur cette emprise qui a connu quelques rebondissements ; mes collègues en parleront peut-être. Je crois que le projet en l'état n'est pas acceptable compte tenu des éléments que je viens de souligner et je propose que la majorité du 15ème émette un avis défavorable sur ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Voilà. Il s'agit d'une intervention frappée au coin du bon sens. Et même l'AP-HP, je pense, n'a pas été très satisfaite de l'orientation donnée par la Ville de Paris à l'occupation de cet immeuble qui est tout de même en plein dans le campus Necker. La parole est maintenant à l'adjoint chargé de l'urbanisme, Monsieur Grégory CANAL, premier adjoint.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. En effet, derrière cette délibération qui peut paraître technique sur une garantie d'emprunt se cache un joli petit bâtiment construit en 1930, tout en briques, qui est d'ailleurs classé comme l'espace vert protégé qui l'accueille. Avec ses éléments architecturaux monumentaux, il s'agit en réalité d'un joli bâtiment qui a été préempté il y a à peu près 10 ans maintenant pour un projet qui n'a cessé de tituber, comme l'a dit mon collègue Jérôme LORIAU, car c'est seulement aujourd'hui que nous atterrissons sur un projet stabilisé. Donc 10 ans d'atermoiements, avec des projets alternatifs qui avaient du sens, comme l'a indiqué mon collègue, pour accueillir notamment des infirmiers, du personnel hospitalier et même des familles d'enfants hospitalisés. Il y avait mille et une façons de gérer ce dossier, d'autant plus que l'hôpital Necker avait rempli un concours national aux côtés de 43 autres établissements retenus par le ministère de la Santé et malheureusement il ne leur a pas été permis d'aller jusqu'au bout puisque la Ville a tout simplement privilégié une politique du chiffre pour faire des logements sociaux, en l'espèce, une pension de famille. Cependant, il ne faut pas oublier ce qui s'est passé lorsque les projets alternatifs proposés par la Mairie du 15ème ont été rejetés. Monsieur Ian BROSSAT au Conseil de Paris nous a expliqué qu'il fallait garder ce nouveau dispositif de pension de

famille dans la mesure où il permettait aussi de préserver 250 m² de lieux communs pour les pensionnaires qui auraient pu servir à la buanderie, au vestiaire, à la laverie ou aussi à des salles de réunion ; je parle sous le contrôle de ma collègue Sylvie CEYRAC. Sauf que dans l'intervalle, nous avons appris que cinq nouveaux logements PLAI ont été proposés. Ils figurent d'ailleurs dans cette délibération. Cinq logements sur 250 m², ce qui fait à peu près la moyenne – cela est indiqué dans la délibération – de 19 m² par logement, c'est-à-dire en gros des appartements clapier. Voilà les conditions de vie que propose la Ville de Paris dont mon collègue de gauche vient de vanter les mérites. Nous estimons que c'est quasiment attentatoire à la dignité humaine que d'enfermer des gens dans cette perspective-là, dans un 19 m² tout simplement pour remplir des quotas de la Ville de Paris au détriment de la qualité de vie des résidents. Pour toutes ces raisons, évidemment, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire : J'ajoute, pour faire bonne mesure, que pendant près de quatre années, ce bâtiment, laissé quasiment à l'abandon, a été réquisitionné par la Ville pour y héberger une cinquantaine de mineurs étrangers isolés, ce qui nous a mis le quartier à feu et à sang ; je n'hésite pas à le dire. Il s'agit d'ailleurs simplement de se référer aux rapports de police de l'époque. Il est donc bien dommage, pour une fois que nous avions une occasion de loger des personnels médicaux, que cette solution n'ait pas été adoptée. Je soumets donc cette délibération à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

6. **2026 DLH 93 – Réalisation, 211 rue de la Convention (15e) d'un programme d'acquisition amélioration de 50 logements sociaux (15 PLAI - 35 PLS) par Elogie-Siemp - Subvention (3 608 611 euros)**

7. **2026 DLH 135 – Octroi de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux, d'amélioration de la qualité de service et d'îlots de fraîcheur réalisés par Aximo**

Monsieur le Maire : Je vais mettre aussi aux voix les deux délibérations suivantes s'il n'y a pas d'intervention dessus parce qu'il y a eu celle de Monsieur COSTAGLIOLA. Monsieur CANAL, pour une intervention sur le DLH 93 et DLH 135.

Monsieur CANAL : Plaisir d'offrir, Monsieur le Maire, sur les deux suivantes DLH. Tout d'abord, celle qui attire mon attention, c'est la DLH 135 sur le passage des Ecoliers, cette délibération de rénovation de 100 logements. Je voudrais dire à mon collègue que nous pouvons nous satisfaire de la rénovation de ces 60 plus 40 lots. Cela a d'ailleurs été fait en deux phases, Monsieur le Maire, je voudrais le préciser : une première phase qui consiste à faire simplement une rénovation du bâti qui a été décidée il y a à peu près 4 ans et une seconde qui consiste à faire des îlots de fraîcheur – et nous pourrons nous en réjouir – qui a été décidée l'an dernier et la ligne de crédit nous est proposée seulement cette année. Je me permets juste d'intervenir tout de même pour préciser à mon collègue que ce qui ne devrait pas nous échapper dans cette délibération, c'est qu'il a donc fallu 4 à 5 ans pour nous proposer après la préemption la ligne de crédit pour la rénovation. Sauf que dans l'intervalle, les conditions de financement ont changé car il y a 4 ans, si on nous avait proposé cette délibération de financement, les taux auraient été à peu près à 0,5 %, puisqu'ils sont indexés au livret A pré-indexé sur le logement social, et que dans l'intervalle ils ont bondi à 3 % avant de redescendre à 1,5, ce qui veut dire que le coût de ce crédit a été multiplié par trois. Certes, nous pouvons être très heureux de la rénovation de ces logements, mais il ne faut pas oublier que tout ceci a un coût et que ce sont les Parisiens qui le payent car cette délibération révèle l'impécuniosité de la Ville de Paris qui n'a que faire de l'argent des Parisiens et pour autant ne se gêne absolument pas pour nous augmenter la taxe foncière.

Quant à l'autre délibération sur la rue de la Convention...

Monsieur le Maire : DLH 93.

Monsieur CANAL : Exactement. Je voudrais tout de même faire aussi une petite incise. Là aussi, évidemment, nous sommes favorables à ce dispositif pour les logements intermédiaires et nous sommes notamment très heureux que les classes moyennes puissent rester en grande partie au sein de Paris puisque ce sont elles qui entretiennent le tissu économique de nos quartiers qui, aussi, payent l'impôt car le nombre de foyers qui payent l'impôt à Paris est de moins en moins important, je tiens à le dire : - 3 points dans le 15ème arrondissement, - 2 points au niveau de Paris. En l'espèce, pour cette délibération, ce qui m'interpelle encore une fois, c'est l'absence de valeur budgétaire entre les trois allotissements. Nous avons la valeur des 3 millions sur l'allotissement qui nous concerne mais nous n'avons pas la visibilité sur les deux autres, ce qui nous empêche d'avoir une vision équilibrée du coût et de savoir si la Ville de Paris a fait une opération avantageuse ou désavantageuse. J'aggrave le cas de la Ville de Paris dans la mesure où nous observons dans cette délibération que les travaux ne débuteront qu'en 2028 pour une livraison en 2030. Nous nous demandons bien pourquoi attendre deux ans pour pouvoir effectuer ces travaux-là, travaux qui vont non seulement perturber beaucoup les occupants mais aussi les logements inoccupés car il y en a et cela figure dans cette délibération. Ce que je voudrais dire à la Ville de Paris, c'est qu'au lieu de s'exciter sur les logements vacants du domaine privé, elle ferait mieux aussi de s'occuper de ses logements vacants du domaine public qui sont très nombreux ; on ne regarde jamais suffisamment les délibérations DLH de la Ville de Paris, mais le nombre de logements vacants qui relèvent du domaine social de la Ville de Paris est absolument invraisemblable et tout cela, c'est aussi de l'argent jeté par les fenêtres.

Monsieur le Maire : Exactement et il faut être davantage attentif. En tout cas, pour bien montrer que nous ne sommes pas hostiles par principe au logement social – ce n'est pas du tout le cas, mais nous étudions dossier par dossier – nous allons donc soumettre ce DLH 93 à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DLH 135 : même vote ? Même vote. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. 2026 DPE 25 – Subventions (34 700 €) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ a la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les Écologistes voteront bien évidemment pour cette délibération qui subventionne et conventionne trois associations participant à la mise en réseau et à l'animation des sites de compostage de proximité. Elle s'inscrit dans le prolongement des combats écologistes pour la valorisation et la réduction des déchets, le meilleur déchet étant en effet celui que l'on ne produit pas. Le groupe Écologiste et Solidaire souhaitait surtout, en évoquant cette délibération, saluer le travail de Zero Waste, une association dédiée au zéro déchet et au zéro gaspillage qui participe de cet objectif de zéro déchet de la Ville de Paris. Dans notre arrondissement, Zero Waste intervient pour soutenir et redynamiser des sites de compostage en souffrance et pour faire monter en compétence les gestionnaires de ces sites via différents ateliers, événements ou formations. Le projet compte aussi un volet jardinage qui est aussi l'occasion de partages d'expériences positives et de bonnes pratiques. La convention annuelle d'objectifs soumise à notre examen et la subvention de 6 700 € permettront à Zero Waste de proposer de nouveaux ateliers, événements et formations pour élargir ses réseaux. Je vous invite à voter cette délibération.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. S'il n'y a pas d'autres interventions, la réponse par l'adjoint, Jean-Yves PINET.

Monsieur PINET : Il n'y a pas de sujet sur ce type de délibération puisque, en plus, le 15ème a bénéficié, effectivement, d'associations qui ont œuvré à l'intérieur même de l'arrondissement. Nous pouvons juste regretter de temps en temps que nous ne puissions pas mieux associer d'autres associations ou d'autres bailleurs sociaux sur ce sujet-là qui est important. Il s'agit donc plutôt d'un avis favorable de l'exécutif.

Monsieur le Maire : Je rappelle d'ailleurs que nous avons distribué près de 700 lombricomposteurs depuis 2021 et organisé une vingtaine de formations. La prochaine session, je le dis pour information, aura d'ailleurs lieu à l'automne. De plus, sont maintenant en place 23 Trilib' et 40 points d'apport volontaire de déchets alimentaires, sans compter le tri mobile pour améliorer le recyclage. Voilà pour les informations complémentaires.

Je soumets cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Alors là, encore un dysfonctionnement administratif du Conseil de Paris puisque nous attendions avec impatience le mois dernier d'examiner la délibération DPMP 9 relative à la fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la DPMP. Celui-ci a été retiré de l'ordre du jour la dernière fois. Le problème, c'est qu'il a été réintroduit dans celui de cette séance, sauf qu'il ne l'a pas été dans l'ordre du jour du Conseil de Paris. Ça, c'est nouveau. Dans ce sens-là, cela n'avait encore jamais existé ; mais pourquoi pas, il faut innover. D'habitude, nous avions parfois – assez souvent, malheureusement – des projets de délibération inscrits directement au Conseil de Paris alors que la Mairie oubliait de les inscrire en Mairie d'arrondissement. De temps en temps, nous arrivions à récupérer la délibération. Mais là, c'est nouveau, c'est l'inverse, c'est-à-dire que c'est inscrit au Conseil d'arrondissement mais pas au Conseil de Paris. Je m'en suis ouvert également à Madame EL AARAJE qui va voir un peu ce qui s'est passé. Cependant, de ce fait, cette délibération est retirée de notre ordre du jour et d'après la réponse que m'a fait Madame EL AARAJE ce matin, il sera réintroduit – j'espère que cette fois-ci sera la bonne puisqu'il s'agira de la troisième tentative – à notre conseil d'octobre.

9. 2026 DVD 64 – Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (25 000 €)

Monsieur le Maire : Madame Isabelle ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Avec cette délibération, la Ville de Paris apporte son soutien financier à des actions menées par deux associations en faveur d'un partage apaisé de l'espace public et d'un rééquilibrage au profit des piétons. Je rappelle que 65 % des déplacements réalisés à Paris se font à pied et que dans sa communication relative à l'entretien, à la transformation de l'espace public parisien, le Maire de Paris a clairement rappelé ses priorités concernant les piétons qui sont de protéger les usagers avec zéro mort, zéro blessé grave. Il est de faire de la protection des piétons et des cyclistes la boussole de ce mandat. Ce qui est également très important, c'est d'organiser l'espace public pour protéger certaines populations, notamment les enfants, les seniors, les personnes en situation de handicap. L'idée est également de lutter contre les comportements dangereux pour mieux protéger les piétons et les cyclistes avec un renforcement de l'action de la police municipale contre les infractions au code de la route, la création d'une brigade de la police municipale spécialisée contre les violences motorisées ainsi que des mesures sur la réduction des nuisances sonores dans l'espace public et surtout aussi de faire de l'entretien

de la voirie un vrai levier de sécurité en repérant et en traitant plus rapidement les nids-de-poule, les déformations de chaussée, les revêtements dégradés qui vont représenter directement un risque pour l'ensemble des usagers ainsi que de travailler sur les lieux qui apparaîtraient particulièrement accidentogènes. Pour toutes ces raisons et pour les actions que vont apporter ces associations en faveur de ces objectifs, je vous invite à voter pour cette délibération.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur PINET pour répondre à l'oratrice.

Monsieur PINET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les bras m'en tombent, je suis à la renverse car je ne m'attendais pas à intervenir sur cette délibération qui, pour moi, faisait consensus, mais après ce que je viens d'entendre, Madame ROY... Je suis désolé, mais Madame ROY, est-ce que vous pourriez porter tout ce que vous avez dit auprès des adjoints compétents et du Maire de Paris ? Vous parlez vous-même de réaménagements de la voirie. Est-ce que vous savez que le 15ème a simplement 1,4 million pour refaire les voies de circulation et surtout les trottoirs ? Seul le trottoir de la rue Cépré dans sa globalité a été inscrit au budget 2027. Je suis entièrement d'accord avec vous : tout ce que vous avez dit, tous ces points, nous aimerions les voir dans le 15ème. La rénovation des passages piétons, qui était un engagement de Madame HIDALGO à la suite d'un gros accident, qui a été demandée par 60 millions de piétons, qui est l'association que vous subventionnez, nous n'avons pas vu un centime arriver pour cela. Heureusement, votre intervention est inscrite au procès-verbal. Bien évidemment, j'invite tous mes collègues à voter cette délibération mais, là, point par point, je vais renvoyer le procès-verbal de ce conseil aux adjoints compétents que nous devons voir prochainement car j'aimerais bien avoir les budgets pour justement faire du piéton une véritable priorité dans le 15ème. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Voilà une colère salutaire qui pourra nous permettre peut-être d'avancer sur le plan budgétaire ; nous pouvons toujours rêver. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Vous voyez, vous avez bien fait d'intervenir, Madame ROY.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. 2026 DVD 65 – Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien – Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées

Monsieur le Maire : Cela ne déclenche pas les interventions.

11. 2026 DVD 66 – Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable – subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations

Monsieur le Maire : Il s'agit de Boîtes à vélo et Certibruit. Il y a une intervention. Monsieur SALETTES, allez-y.

Monsieur SALETTES : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération – une subvention et une convention avec deux associations – me semble être très intéressante, l'une œuvrant à promouvoir une logistique urbaine écologique via les vélos cargos et l'autre accompagnant les professionnels à des livraisons silencieuses en horaires décalés. En effet, dans une ville aussi densément peuplée que Paris, rendre la logistique du dernier kilomètre plus écologique et durable est un enjeu important, surtout dans un contexte où sans stratégie de l'État la Ville doit faire face à une explosion des livraisons de colis ainsi qu'au développement de la livraison de nourriture entraînant ainsi de nombreuses nuisances pour les habitantes et les habitants : le bruit, l'encombrement de l'espace public, les incivilités routières, par exemple. Bien évidemment, cela engendre de la pollution puisque

30 % des émissions carbone des villes sont générées par la logistique urbaine. À noter que sous l'impulsion de la Ville de Paris et de l'association les Boîtes à vélo, depuis quelques années se développe la livraison à vélo cargo, ce qui permet une livraison plus rapide, écologique et souvent économique pour de nombreux secteurs d'activité. Nous pouvons relever de nombreux exemples comme l'initiative Cyclo-plombier qui dépanne uniquement à vélo cargo, Super flacon qui livre de la lessive et des produits d'entretien à vélo ou la coopérative de cyclo-logistique les Cargonautes assurant la logistique pro des start-up, des PME, des restaurateurs ou des fleuristes. Enfin la Ville subventionne à hauteur de 1 200 € l'acquisition d'un vélo cargo pour un professionnel. Ainsi plus de 1 500 ont été financés depuis 2018. Il est plus que jamais nécessaire de développer ce mode de livraison, mais pour cela nous ne pouvons compter seulement sur les collectivités locales. Il faut une stratégie nationale pour pousser son développement. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame LESENS a la parole.

Madame LESENS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis assez d'accord avec ce que vient de dire notre collègue et je sais très bien qu'il y a à Paris pas mal d'entreprises de cyclo-logistique. Elles répondent à des besoins qui sont de mieux en mieux identifiés, que vous avez pas mal cités d'ailleurs : commerce en ligne évidemment, livraison de plis et paquets, livraison du dernier kilomètre vers les commerces. Mais à part le groupe La Poste que nous connaissons très bien dans le 15ème, les entreprises sont plutôt de petite taille, à l'instar de celles que vous avez citées. Par ailleurs, les services notamment de réparation de vélos trouvent leur clientèle et de nombreux autres artisans et auto-entrepreneurs ont d'ores et déjà adopté le vélo cargo pour leurs activités. Nous en avons plusieurs dans le 15ème. L'association des Boîtes à vélo les fédère et tenait son congrès la semaine dernière. J'y étais d'ailleurs. C'était très intéressant. Il apparaît que la livraison au client final d'un magasin est sans doute assez en baisse et en tout cas l'alimentaire prêt à consommer, c'est-à-dire les repas tout prêts, leur échappent au bénéfice principal d'entreprises dont les travailleurs sont très maltraités. Il faudrait que la Ville s'intéresse à cette question.

Comme indiqué dans l'exposé des motifs, les aides que la Ville de Paris pourrait accorder aux entreprises de la cyclo-logistique résideraient principalement dans la commande publique, dans l'aide pour trouver des locaux adaptés ainsi que dans la mise en réseau. Cette dernière semble bien fonctionner. En revanche, concernant l'adaptation de la voirie ou l'aide pour trouver des locaux, nous ne voyons pas encore très bien les résultats. L'équipe en charge de la cyclo-logistique à l'hôtel de ville n'est composée que de deux personnes, ce qui peut éventuellement nous faire comprendre qu'elle mène plutôt des expérimentations et en tout cas plus facilement qu'un travail au long cours constructif.

La petite subvention que la Ville se prépare à accorder à l'association les Boîtes à vélo est plus facile à décider et pour autant elle n'est pas du tout négligeable, malgré, je dirais, les apparences. Cette subvention ne saurait remplacer des compétences entrepreneuriales des dirigeants de ces structures et elle n'a pas vocation à jouer un rôle dans l'économie. En revanche, elle joue un rôle très important d'identification des acteurs tout en créant un cadre d'échanges, selon l'expression de la responsable du service. La subvention n'est, en quelque sorte, que le liant qui renforce le lien. Ce lien constructif entre la Ville de Paris et la filière cyclo-logistique est établi sur la base d'intérêts concordants. Parmi les actions de l'association, nous nous réjouirons de voir la question des données qui aideront les deux parties à objectiver les progrès. Peut-être pourrait-on aussi envisager de renforcer l'équipe de la Mairie de Paris afin qu'elle puisse agir de façon plus déterminante.

Quoi qu'il en soit, les mêmes commentaires positifs s'appliquent à l'association Certibruit et je vous invite donc, mes chers collègues, à suivre de près ces sujets et à commencer par approuver pleinement l'octroi de ces subventions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour vos propositions consistant à renforcer ces services. Je soumets cette délibération votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : En procédure d'urgence 1, une délibération de même nature.

12. 2026 DVD 68 – Plan Vélo - Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 € en investissement) et conventions associées

Monsieur le Maire : Pour nous, il s'agit de CycloCube pour 8 000 €. Vous reprenez la parole sur cette délibération ? Monsieur SALETTES, allez-y.

Monsieur SALETTES : Merci, Monsieur le Maire. À travers cette subvention, nous voulions saluer le travail effectué par CycloCube depuis des années dans notre arrondissement et dans ceux de la rive gauche. En effet, l'association œuvre à accompagner les citoyennes et les citoyens dans la pratique et l'usage du vélo en milieu urbain qui est un véritable moyen d'émancipation et de transport écologique. L'association organise de nombreux ateliers de réparation participatifs et solidaires en mettant à disposition du matériel pour entretenir et réparer son vélo. Elle organise également des ateliers de cours de réparation en non-mixité dédiés aux femmes pour encourager la pratique du vélo au féminin. Elle organise également des animations vélo pour enfants, notamment dans les rues aux écoles, et des bourses aux vélos pour vendre, échanger et acheter deux-roues et diverses pièces et accessoires. Elle récupère également des vélos en mauvais état pour les réparer, les démonter, réutiliser des pièces. Au travers de ses nombreuses actions, l'association joue un rôle déterminant dans notre arrondissement et à Paris pour aider à la pratique du vélo pour toutes et tous, quelle que soit sa classe sociale. Merci.

Monsieur le Maire : Madame LESENS, une réponse ?

Madame LESENS : Il s'agit à nouveau d'une réponse très favorable à ce que vous venez d'exposer. Je suis tout à fait d'accord. D'ailleurs, l'exposé des motifs constate à juste titre que pour que le vélo gagne du terrain dans la population, l'infrastructure routière ne suffira jamais. Ce que l'on nomme le système vélo comprend, comme indiqué, l'accompagnement et les services. Le fait que ces services soient destinés préférentiellement au public nouveau culturellement éloigné du vélo mais dont on constate la forte appétence ne peut que renforcer notre souhait d'y participer à notre manière, c'est-à-dire notamment financièrement. Ces financements aideront les actions d'apprentissage de la pratique et de l'entretien du vélo ainsi que l'organisation d'événements festifs comme la Convergence qui a lieu chaque année, la course de triporteurs ou encore les bourses aux vélos.

Pour le 15ème arrondissement, cette subvention concerne seulement l'association CycloCube. Et encore. Celle-ci agit dans cinq arrondissements, son compte en banque a changé et son siège social n'est plus dans le 15ème. Cela est donc un peu limite – mais bon – alors que la plupart des autres associations subventionnées n'agissent que dans leur propre arrondissement. CycloCube devrait recevoir 8 000 €, ce qui comparativement aux autres, parait, ma foi, raisonnable s'il s'agit bien d'une subvention annuelle ; il faudra tout de même veiller à cela. En revanche, je m'interroge sur la notion de sous-traitance mentionnée à l'annexe n° 2. Que cela ne nous empêche pas, mes chers collègues, de manifester notre intérêt pour les actions d'accompagnement à la pratique du vélo en acceptant l'allocation de cette subvention. Je vous invite donc à voter pour.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. 2026 DFA 10 – Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e) – Avenant n° 2 à la concession de travaux

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Il faudra un jour que nous reparlions de tout cela et notamment de la tour Triangle, mais ce n'est peut-être pas le moment.

(abstention des élus de la liste Paris est à vous)

14. 2026 DAE 106 – Subventions 3.115.000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi

Monsieur le Maire : Cela concerne Action & Transition pour 10 000 €, ARIES pour 52 000 €, Artemisia, 20 000 €, CASVP, 40 000 ; Espaces, 21 000 ; l'ACSP (pour tout Paris), 28 000 € ; Coup d'main, 34 000. Bref, tout un tas d'associations subventionnées sur ces 3 millions. Monsieur RACAPÉ a demandé la parole.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de l'occasion de cette délibération pour revenir sur l'association Espaces, qui va toucher une subvention, et saluer le travail qu'elle fait dans le 15ème arrondissement, notamment en entretien de la promenade de la Petite Ceinture depuis de nombreuses années. Vu que nous parlons indirectement de la Petite Ceinture, je profite également de cette délibération pour vous donner quelques dates, à savoir que le tunnel, suite au nouveau tronçon, ouvrira aux visiteurs début août à l'issue des travaux menés par SNCF réseau sur les câbles haute tension et la dépose du portail par la DEVE. Par ailleurs, des échanges sont toujours en cours avec la SNCF afin de permettre le prolongement de la promenade vers Balard. Et enfin le mobilier vieillissant de la Petite Ceinture sera renouvelé à la rentrée avec l'installation de nouvelles assises ainsi que d'agrès sportifs. Il s'agissait de l'occasion de faire un petit point.

Monsieur le Maire : Merci de ces informations. Il est bien que le tunnel rouvre alors que cela fait plus de 20 ans qu'il aurait dû rouvrir et qu'il est resté fermé sans aucune raison valable. Mais enfin, voilà enfin quelque chose qui se débloque ; nous ne pouvons que nous en réjouir. Je suis moins optimiste pour la continuité de la Petite Ceinture de la place Balard vers le parc Citroën. D'ailleurs, il faudra vraiment étudier cette question puisque prochainement va être renouvelée la convention passée entre la SNCF et la Ville de Paris pour l'occupation de la Petite Ceinture. Je pense qu'enfin peut-être nous pourrions arriver à l'irréversibilité parce que, vous le savez, le problème principal qui se pose, c'est que la SNCF a refusé le principe d'irréversibilité, c'est-à-dire qu'elle souhaite que cette petite ceinture soit utilisée à l'avenir, éventuellement un jour, pour des trains, peut-être pour faire rouler des TGV ; je ne sais pas, mais cela me paraît un peu illusoire. Surtout, cela empêche la Ville et ce que souhaite la Mairie du 15ème, à savoir enlever les rails de façon à permettre un aménagement beaucoup plus ambitieux au service des très nombreux Parisiens qui fréquentent cette petite ceinture ferroviaire. Il y a donc beaucoup à faire pour améliorer cette convention et prévoir notamment en plus, maintenant que le tronçon du tunnel jusqu'au débarcadère aux chevaux de Silvia-Monfort a été ouvert, de réaliser maintenant l'autre partie de la petite ceinture qui va de la place Balard jusqu'à la rue Florian-Delbarre, pour ne pas embêter le RER.

Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'une excellente nouvelle que le tunnel puisse ouvrir. Il me semblait, dans les précédentes mandatures, qu'un problème de sécurité avait tout de même dû être relevé, qu'il y avait tout de même une bonne raison. Pour en revenir à la délibération, celle-ci est extrêmement importante car il s'agit tout de même de 3 millions d'euros pour une centaine de structures qui montrent, de ce fait, l'engagement de la Ville de Paris pour ramener les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés de l'emploi vers l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi. Cela est évidemment extrêmement important lorsque l'on sait que l'emploi est un facteur essentiel d'insertion sociale et ces dispositifs d'insertion par l'activité économique ont montré toute leur efficacité puisqu'en 2024, 61 % des personnes sorties de ce parcours d'insertion avaient connu une sortie soit avec un accès à l'emploi, soit avec une formation. Il s'agit aussi de dispositifs qui permettent un accompagnement social et professionnel qui sont renforcés

pour accompagner ces personnes. En 2024, c'était plus de 6 685 salariés en insertion, soit quasiment 2 500 équivalents temps pleins. Cela permettra d'avoir 2 037 équivalents temps pleins et plus de 5 600 salariés en insertion. Je vous invite bien sûr à voter favorablement cette délibération qui va vraiment permettre d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi dans un nouveau parcours d'insertion professionnelle qui a largement démontré son efficacité. Merci.

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC pour répondre aux orateurs

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne effectivement le retour à l'emploi par l'insertion par l'activité économique des personnes les plus éloignées de l'emploi et grâce à un accompagnement social professionnel augmenté et personnalisé, cela donne des résultats intéressants comme nous venons de le dire. Plusieurs dispositifs existent. Il s'agit des ateliers et chantiers d'insertion qui s'adressent plutôt aux personnes plus, plus éloignées de l'emploi, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les régies de quartier qui, aussi, font de l'accompagnement pour l'insertion professionnelle par l'emploi.

Je souhaite parler plutôt des structures qui interviennent dans le 15ème et plus particulièrement d'Espaces que nous avons cité tout à l'heure. J'en parlerai plutôt sur le plan de l'insertion. Il y a 15 chantiers gérés par l'association Espaces à Paris Île-de-France. Celle-ci intervient dans l'entretien, la valorisation des espaces naturels, le recyclage et l'économie circulaire ainsi que du maraîchage et l'entretien de la Petite Ceinture de Balard dans le 15ème à l'avenue du Général-Leclerc dans le 14ème, au parc André-Citroën, sur le quai Javel aussi avec une convention SNCF et le tout dans une gestion très écologique. À l'heure actuelle, Espaces connaît une situation déficitaire sur les derniers exercices 2024 et 2025 qui est liée à une diversification des mesures qui n'a pas été tout à fait correcte. Des mesures sont prises à l'heure actuelle : suspension de recrutement de personnels – ce qui est un peu dommage puisque nous parlons de réinsertion – mais également réorganisation, réduction des frais du siège, etc. Nous espérons que les choses vont s'améliorer. La subvention proposée est effectivement de 21 000 € et nous serons vigilants de façon que cette association ne subisse pas trop de problèmes.

Il y a une autre association qui est Action & Transition, créée en 2016, qui assure des missions plutôt de logistique et de service, d'entretien d'espaces verts, d'agriculture urbaine. Nous avons également trois autres associations dans le 15ème : ARIES, Artemisia et le CASVP. Vous avez donné les montants, je ne les redirai pas.

Il y a aussi des associations intermédiaires conventionnées par l'État comme ACSP dans le 15ème qui est une association assez ancienne qui intervient dans le bâtiment pour des tâches administratives ou d'aide à domicile ou d'entretien. Il s'agit d'une association dont nous parlons peu mais qui apporte beaucoup de points positifs et qui est très bien reçue par les habitants du 15ème. Toutes ces structures permettent d'accéder à un emploi durable et de s'intégrer dans le monde du travail grâce à une mise en situation avant et permettent ainsi de revenir à l'emploi.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Merci pour ces associations qui effectuent un travail formidable.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. 2026 DAE 112 – Avenants et subventions (370.500 euros) à neuf structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Monsieur le Maire : Il s'agit essentiellement de Synergie Family pour 28 000 €. Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est pour nous l'occasion d'expliquer la politique volontariste menée par la Ville de Paris en faveur du développement d'activités à impact social et environnemental toujours pour favoriser l'insertion professionnelle, mais également l'entreprenariat dans les quartiers prioritaires. Elle soutient de ce fait la création d'entreprises porteuses d'utilité sociale, notamment auprès des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi, des femmes, des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires. La Ville de Paris mène donc une action spécifique afin de favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux à forte utilité sociale conçus pour et par les habitantes et les habitants de ce quartier. Nous sommes là dans la deuxième édition de l'appel à projets qui s'appelle Jeunes pousses qui permet de privilégier des initiatives qui vont contribuer au développement de l'économie circulaire, l'économie bas carbone des mobilités durables et de l'alimentation durable. Effectivement, nous sommes concernés dans le 15ème par l'association Synergie Family qui va intervenir aussi dans les 13ème, 14ème et 15ème arrondissements et qui en 2025 a déjà permis de sensibiliser et d'accompagner plus de 62 Parisiennes et Parisiens avec un objectif en 2026 de 105 Parisiennes et Parisiens accompagnés. L'idée est vraiment de déployer un programme pour remobiliser des publics qui sont éloignés de l'emploi et des micro-entrepreneurs dans les QPV. Je trouve que la démarche que Synergie propose est très intéressante parce que nous sommes vraiment dans une démarche d'aller vers, d'aller rencontrer les personnes avec des actions en pieds d'immeuble pour repérer les entrepreneurs locaux, d'avoir vraiment un accompagnement de proximité pour les aider à formaliser et faciliter leurs projets et aussi de les orienter vers des solutions d'accompagnement.

Monsieur le Maire : Merci. Madame DOUCERÉ pour répondre

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme cela vient d'être dit, cette subvention permet à des personnes qui n'ont pas toujours accès au réseau, aux financements ou aux dispositifs d'accompagnement classiques de transformer une idée en projet concret. Dans le 15ème arrondissement, Synergie Family accompagne des habitants des quartiers prioritaires souhaitant créer leur activité, retrouver une dynamique professionnelle ou développer un projet utile à leur territoire. Son action s'adresse notamment aux jeunes, aux femmes, aux personnes en situation de vulnérabilité et plus largement à tous ceux qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi ou à l'entreprenariat. Mais ce qui fait aussi la force de cette association, c'est qu'elle intervient également dans les domaines de la réussite éducative, du soutien à la parentalité et de la prévention. Elle intervient dans plusieurs écoles, collèges et lycées du 15ème, anime des ateliers à destination des parents et contribue à renforcer la cohésion sociale au cœur de nos quartiers. Je note également avec intérêt l'organisation prochaine d'un concours de pitchs inter-arrondissements destiné à mettre en valeur les projets entrepreneuriaux portés par les habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit d'une manière concrète de révéler des talents, de valoriser les réussites locales et de montrer que l'initiative peut naître partout lorsque l'accompagnement est au rendez-vous. Je tiens à saluer également l'engagement des équipes, des bénévoles et des partenaires qui rendent possible cette action de terrain au bénéfice des habitants du 15ème. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. 2026 DDCT 107 – Subventions d'un montant total de 27 000 euros, à 15 associations au titre du fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » du 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Le fonds d'animation locale est une magnifique idée de la Ville de Paris, une idée simple : faire confiance aux maires

d'arrondissement pour soutenir celles et ceux qui font vivre nos quartiers au quotidien. Sous le précédent mandat, alors que j'étais adjointe en charge de la vie associative et de la participation citoyenne, nous avons fait le choix de redynamiser ce dispositif parce que les associations sont le cœur battant de nos quartiers, parce qu'elles créent du lien, de la solidarité, de l'engagement et parce qu'elles méritent un soutien souple au plus près du terrain. Quand on regarde les projets retenus aujourd'hui, on mesure tout ce que ce fonds peut produire de meilleur. Quelques exemples que je souhaite mettre en lumière pour le travail formidable qu'elles mènent dans le 15ème : l'ESPA avec son projet solidarité en mouvement utilise le sport pour lutter contre l'isolement des habitants les plus fragiles grâce à des activités physiques accessibles et conviviales ; Futsal Paris XV fait du sport un formidable outil d'inclusion en favorisant l'accès à la pratique, le lien entre les générations et le vivre ensemble. Jeunesse Falguière fait le pari de la jeunesse : favoriser le vivre ensemble, prévenir les tensions entre quartiers, promouvoir les valeurs du sport et donner la parole aux jeunes à travers un événement annuel. L'OMS du 15ème renforce la vie associative et citoyenne en créant des espaces de rencontre et de participation pour les habitants et la compagnie des Tropes développe une initiative originale qui rapproche associations, entreprises et acteurs locaux afin de créer des partenariats durables et de dynamiser la vie associative de notre arrondissement.

C'est précisément parce que ce dispositif est un bel outil que les choix opérés dans sa répartition méritent d'être regardés avec attention. Un premier choix saute aux yeux : sur 15 associations soutenues, une seule est une association de jeunesse. Une seule. Je me réjouis que Jeunesse Falguière soit soutenue mais où est La Bonne Équipe à Balard ? Où est Oxy-Jeunes à Amiral-Roussin ? Où est Pour nous à Falguière ? Ces associations accompagnent des jeunes toute l'année, elles soutiennent les familles, préviennent les ruptures, favorisent l'émancipation, l'insertion et le vivre ensemble souvent dans nos quartiers populaires et prioritaires. Elles auraient pleinement leur place dans ce fonds d'animation locale parce qu'au-delà du soutien financier, cette subvention est aussi une marque de reconnaissance de la Ville envers leur engagement.

Mon deuxième étonnement concerne les montants, Monsieur le Maire. Toutes les associations perçoivent environ 1 500 €. Une seule reçoit 4 000 €. Une seule. Et il ne s'agit pas d'une association implantée dans le 15ème arrondissement. Je m'interroge donc sur le choix de la majorité d'arrondissement, d'autant que si nous additionnons les différentes subventions votées dans le cadre de ce conseil d'arrondissement – et je ne parle que de ce conseil d'arrondissement – SPE SPORT, puisqu'il est question de cette association, percevra 16 000 € de subventions de la Ville de Paris. Or le fonds d'animation locale n'a jamais eu vocation à renforcer en priorité les associations déjà les mieux financées, encore moins de soutenir des associations qui n'ont pas leur siège social dans le 15ème. Il a été conçu pour donner un coup de pouce décisif aux associations de proximité, à celles qui font vivre nos quartiers avec des moyens souvent modestes. Et en matière de vie associative, les choix budgétaires disent toujours quelque chose de nos priorités politiques. Ce soir, je regrette que les choix de la majorité d'arrondissement ne soient pas pleinement fidèles à l'esprit dans lequel la Ville de Paris a créé et renforcé ce dispositif. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il vous est facile de critiquer les choix des arrondissements, ce qui nous éloigne beaucoup de la territorialisation et de la possibilité pour les Mairies d'arrondissement qui ont tellement peu de pouvoirs de choisir des associations avec lesquelles elles travaillent, comme vous choisissez – et ô combien – celles avec lesquelles vous travaillez et que vous subventionnez très, très, très largement également. Ceci est donc complémentaire. Vous choisissez vos associations. Nous choisissons les nôtres.

Madame DOUCERÉ pour répondre à cette attaque.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à travers cette délibération, la majorité du 15ème a l'opportunité de soutenir le tissu associatif de l'arrondissement qui contribue chaque jour à faire vivre le 15ème. Vous le savez très bien, Madame TORANIAN, ce fonds est extrêmement réduit et cela est dû à la politique de la Ville de Paris qui ne souhaite absolument pas laisser les arrondissements prendre des décisions

beaucoup plus importantes. Nous soutenons des actions sportives, éducatives, citoyennes et familiales : du football au skateboard, de la marche nordique aux activités physiques adaptées, de l'accompagnement à la parentalité à l'organisation d'événements de quartier en passant par la sensibilisation à l'alimentation, les camps d'été, les initiatives en faveur de la santé ou encore le développement de l'engagement citoyen. La diversité des publics accompagnés est tout aussi remarquable. Ces associations s'adressent aux jeunes, aux familles, aux seniors, aux personnes en situation de handicap, aux habitants les plus éloignés de l'emploi mais aussi à l'ensemble des habitants du 15ème qui souhaitent s'engager dans la vie locale ou simplement participer à des activités de proximité. Je vais également indiquer que ces actions couvrent l'ensemble de notre arrondissement avec une attention portée aux quartiers prioritaires de Falguière et de Brancion-Périchaux, mais aussi aux secteurs de Frères-Voisin, Grenelle, Vaugirard ou encore autour de la mairie et de ses équipements municipaux. Cette présence de terrain est essentielle pour maintenir le lien social et lutter contre l'isolement. Nous pouvons nous réjouir de l'existence des fonds d'animation locale. Il s'agit d'un signal positif pour les nombreuses associations et bénévoles qui jouent un rôle irremplaçable dans la cohésion de notre arrondissement. Néanmoins, contrairement au panégyrique de Madame TORANIAN, avec Philippe GOUJON, nous continuons de défendre une évolution que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années : que l'ensemble des subventions destinées aux associations dont l'action est exclusivement locale puissent être attribuées directement par le Maire du 15ème. Cette territorialisation complète permettrait une plus grande visibilité, une meilleure réactivité et une reconnaissance renforcée des acteurs au plus près du terrain. Nous voterons bien sûr pour cette délibération et nous demandons un petit peu d'humilité de la part de la Mairie de Paris concernant les subventions localisées. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Oui, d'autant plus que, mes chers collègues, nous parlons d'un budget pour 15 associations pour l'année de 27 000 €. Combien de centaines de millions d'euros sont dépensées par la Ville de Paris pour financer des centaines et des milliers d'associations ? Deuxièmement, alors que nous pouvions disposer d'un local municipal comme annexe de la maison des associations de la rue de La Saïda sur la rue Violet, celle-ci a été réquisitionnée par la Mairie centrale pour en faire un centre d'hébergement pour mineurs étrangers isolés. Voilà comment on traite les associations dans cette ville et dans cet arrondissement.

Propos hors micro de Madame DOUCERÉ.

Monsieur le Maire : Oui, Marie-Caroline DOUCERÉ a raison de rappeler que c'est sans parler de l'état dans lequel est la maison des associations du 15ème qui nécessite beaucoup de travaux qui, pour le moment, ne sont pas financés. Bref. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. **2026 DDCT 125 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 195 626 euros pour 11 projets associatifs)**

18. **2026 DDCT 140 – Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (112500 euros) pour 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissement)**

Monsieur le Maire : On pourrait en profiter aussi pour soutenir la rénovation des locaux des maisons des associations. Enfin, il s'agit d'un autre sujet. Pour ce qui concerne du 15ème, il s'agit de l'association Le Village pour 35 000 €. Monsieur LEHOUX, vous avez la parole.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, le vote de cette subvention de 35 000 € pour les travaux et rénovations du nouveau local du Village est l'occasion de saluer une nouvelle fois le travail de l'association qui est devenue incontournable dans le quartier Brancion. À cela s'ajoute la subvention de 12 500 € que nous voterons un peu plus tard dans notre conseil au titre du soutien...

Monsieur le Maire : Si vous voulez, nous pouvons les lier toutes les deux puisqu'il s'agit de la subvention suivante, DDCT 140, de 12 500 € d'investissement pour Le Village.

Monsieur LEHOUX : Merci beaucoup. Très bonne idée. Effectivement, à cela s'ajoute la subvention de 12 500 € que nous voterons un peu plus tard dans notre conseil au titre du soutien au réseau des familles monoparentales dans les quartiers populaires. Nous souhaiterions mettre en lumière tout particulièrement le travail effectué sur la fresque murale du local rue Jules-Dupré, réalisée par les familles en partenariat avec les artistes de La Source Garouste installée non loin de là au 106 rue Brancion. Mettre en lumière également le grand banquet organisé vendredi dernier au square Calmette qui a réuni plus de 300 personnes autour d'animations, de jeux pour enfants et d'un repas convivial. Par ces initiatives, Le Village contribue plus que jamais à faire vivre le quartier et à créer du lien social. Notre groupe est donc très fier que la Ville de Paris accompagne et soutienne Claire, Johanna et toute l'équipe du Village dans le 15ème. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Je vais me joindre au message de mon collègue parce que nous sommes effectivement très contents que cette subvention permette au Village de rénover le local qu'il a obtenu rue Jules-Dupré et qui lui permet d'exercer ses activités. Il est vrai qu'il s'agit d'une association qui est tout de même relativement récente et qui a réussi à s'implanter très rapidement dans le quartier, à travailler sur la parentalité avec beaucoup de familles, à aider aussi également beaucoup de familles monoparentales, dont beaucoup de femmes puisque 80 % des familles monoparentales sont des femmes. Elle anime beaucoup le quartier. Nous avons effectivement eu l'occasion d'aller aussi au banquet et de voir à quel point il s'agit de moments de convivialité qui attirent énormément de familles. Nous félicitons cette association de cette implantation, de ce travail de fond qu'elle fait sur la parentalité dans un délai tout de même assez rapide et nous sommes très contents que la Mairie de Paris la soutienne pour rénover son local. Il est important d'en avoir un. Cela stabilise aussi l'activité d'une association. Cela permet de recevoir des publics, de développer encore plus d'activités. Et il est bien sûr extrêmement important qu'elle puisse accompagner les familles monoparentales dans ce quartier Brancion qui est un quartier prioritaire politique de la ville. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Bien sûr, nous ne pouvons que nous louer de l'action de cette association pour laquelle la Ville a attribué une crèche désaffectée. J'aurais préféré personnellement que cette crèche soit affectée à des berceaux puisque c'est tout de même la vocation de ces établissements et qu'il nous en manque juste 900 qui sont gelés par manque de personnel ; mais ça, nous n'y pouvons rien. Deuxièmement, la subvention de cette association est à peu près le double de celle qui est accordée aux associations du fonds d'animation locale telle que nous avons pu l'examiner tout à l'heure. Donc tant mieux s'il y a des financements, mais ceux du FAL ne sont pas excessifs. C'était juste pour comparer les deux : 27 000 € pour toutes les associations du fonds d'animation locale du 15ème et cette double subvention pour une association, qui le mérite – je tiens à le préciser d'ailleurs et tant mieux pour elle – mais d'autres méritent aussi d'être davantage soutenues que ce dont elles disposent actuellement.

Madame CEYRAC veut ajouter un mot ?

Madame CEYRAC : Oui, Monsieur le Maire. Je redis que dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires et du contrat de ville, la Ville de Paris soutient les associations intervenant dans les quartiers prioritaires qui sont un levier essentiel de cohésion sociale et de proximité. Au-delà du financement de leurs projets, elle accompagne également l'amélioration de leurs conditions d'accueil et de fonctionnement – il s'agit de l'objet de cette délibération – au travers d'un dispositif de soutien à l'investissement. Il s'agit là de subventions qui permettront de financer des travaux de rénovation, d'aménagement ou d'équipement de locaux ainsi que des projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie des quartiers. La subvention de 35 000 € concernant le 15ème est, comme vous l'avez déjà dit, pour Le Village...

Monsieur le Maire : Vous pouvez associer aussi celle de 12 500 € pour l'investissement, comme cela, nous ferons les deux associations en même temps.

Madame CEYRAC : Non, je ne suis pas prête. (...) Subvention de 35 000 € afin d'aménager et d'équiper le Tiers-lieu, anciennement crèche Dupré, qui est dédié à la parentalité en réalisant des travaux qui en feront un espace spécialement adapté aux besoins des publics accueillis. Il s'agit de financer une rampe d'accessibilité, la création de toilettes PMR et l'acquisition de mobiliers pour les familles et les enfants. Le Village est une association soutenue par la Mairie de Paris, la Mairie du 15ème qui depuis le début accompagne les familles du quartier prioritaire Brancion–Périchaux, en particulier les familles monoparentales au travers d'actions de soutien à la parentalité et des temps de convivialité. Elle organise notamment le banquet du village, repas festif estival annuel qui a eu lieu, puisqu'il a été décalé à cause de la canicule, vendredi dernier, des pique-niques partagés, des ateliers hebdomadaires ainsi que des ateliers parents enfants, des sorties familiales et un accompagnement ponctuel dans les démarches du quotidien. L'association propose également des actions spécifiquement destinées aux familles monoparentales ; j'en reparlerai dans l'autre délibération. Dans un contexte marqué par les récents dégâts des eaux ayant affecté le site de l'ancienne crèche Dupré, la subvention proposée constitue un soutien bienvenu pour accompagner le développement de l'association. Nous voterons évidemment avec plaisir cette subvention.

Monsieur le Maire : Que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Même vote pour la DDCT 140 ? À moins qu'il y ait des interventions. Il n'y en a pas. Même vote. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

19. 2026 DDCT 129 – Subventions (61 500 euros) à 20 associations pour le financement de 37 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. (2ème enveloppe 15ème)

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. La politique de la ville repose sur une conviction simple : les meilleures réponses viennent souvent des habitants eux-mêmes et des associations qui connaissent leur quartier. C'est tout le sens de cet appel à projets porté conjointement par la Ville de Paris et l'État. Il permet de soutenir des initiatives concrètes qui favorisent l'accès à l'emploi, à la culture, au sport, à la santé, à la citoyenneté et qui contribuent au quotidien à faire vivre nos quartiers populaires. Je veux donc saluer plusieurs projets qui illustrent pleinement cette ambition. Je pense à Talents 15 qui accompagne des habitants éloignés de l'emploi vers des projets entrepreneuriaux ou associatifs grâce à un accompagnement personnalisé et un réseau de mentors, à CinéQuinze qui fait de la culture un formidable outil d'émancipation et de rencontres, à l'ASP 15 qui renforce le lien social et accompagne les habitants dans leurs projets, à BL music qui utilise la pratique musicale comme vecteur de confiance en soi, d'expression et d'ouverture, comme nous l'avons vu

tout le week-end au parc André-Citroën. Et je pense bien sûr à Jeunesse Falguière dont chacun connaît le formidable engagement auprès des jeunes pour promouvoir le vivre ensemble et prévenir les tensions. Mais il y a aussi la fondation Garouste qui permet à des enfants des quartiers prioritaires de découvrir la création artistique – mon collègue en a parlé avec la belle fresque du Village –, de développer leur imaginaire et de prendre confiance en eux. Et évidemment saluer le RCP 15 qui fait du rugby un outil de santé, d'inclusion et de découverte ainsi que TKF School qui mobilise la culture hip-hop pour rassembler les jeunes de Brancion et Falguière et construire des projets communs entre les quartiers.

Quand on regarde ces projets, on mesure toute la richesse du tissu associatif de notre arrondissement. Et c'est précisément parce que cet appel à projets est un excellent dispositif que certains arbitrages interrogent. Je le rappelle, les subventions sont certes attribuées par la Ville de Paris et par l'État, mais elles sont construites à partir d'un dialogue avec les territoires, des besoins identifiés localement et des priorités remontées par les Mairies d'arrondissement, remontées par votre exécutif et par votre cabinet, Monsieur le Maire. Et les priorités remontées disent toujours quelque chose d'une vision politique du territoire. Premier étonnement : qui est le principal bénéficiaire de cet appel à projets ? Il ne s'agit pas d'une association du 15ème. Il ne s'agit pas d'une association née dans nos quartiers. Il ne s'agit pas d'une association animée par les habitants du 15ème. Il s'agit une nouvelle fois, je vous le donne en mille, de SPESPORT avec 8 000 € de subvention. Et je le dis clairement à nouveau : je ne remets absolument pas en cause les projets proposés mais je pose une question simple : Monsieur le Maire, pourquoi ne pas demander à la Ville qu'elle soutienne en priorité les associations du 15ème portées par nos habitants, implantées dans nos quartiers ? Ces associations existent, j'en ai fait la preuve, elles devraient être soutenues en priorité.

Je prends la chronologie des montants votés dans le cadre de cet appel à projets. Deuxième interrogation : l'espace de vie sociale Necker Falguière bénéficie de 7 000 €. Son ancienne présidente est aujourd'hui adjointe à vos côtés, Monsieur le Maire. Elle est d'ailleurs encore dans la salle. Et nous le savons, lorsqu'il s'agit d'argent public, la transparence doit être irréprochable. Je souhaite donc connaître la gouvernance actuelle de cette association. Qui en est aujourd'hui le président ou la présidente ? Et je demande qu'un engagement clair soit pris devant notre Conseil qu'aucun élu du Conseil d'arrondissement, ni aucun membre de leur famille ne siège dans les instances dirigeantes de cet EVS. La déontologie ne doit souffrir d'aucune ambiguïté.

Troisième association qui profite le plus de cet appel à projets : la MAPA qui bénéficie également de 6 000 € de subvention. Là encore, il ne s'agit pas d'une association implantée dans le 15ème. Décidément. Là encore, nous retrouvons une structure qui a déjà suscité des interrogations publiques sur son fonctionnement au regard de la sous-location de son local Paris-habitat à un salon de massage. Vous parliez des locaux dédiés aux associations de notre arrondissement, Monsieur le Maire. Et au-delà de cette sous-location illégale, il y a des interrogations nourries quant au fait que lors de ces activités, ce sont des membres de votre cabinet ou des agents qui les animent. Là encore, elle figure parmi les principaux bénéficiaires de cet appel à projets et en très bonne place puisqu'il s'agit de la troisième association la plus soutenue. Rien que dans ce conseil d'arrondissement, elle capte 7 500 € de subventions de la Ville.

Et au fond, il y a deux visions : une politique de la ville qui s'appuie sur quelques structures devenues visiblement incontournables mais qui ne sont pas du 15ème ou une politique de la ville qui fait confiance à toute la richesse de son tissu associatif local. Personnellement, je fais le choix de la seconde parce que notre arrondissement ne manque pas d'associations, il manque simplement d'une majorité municipale qui leur fasse suffisamment confiance. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Vous devriez mieux utiliser l'intelligence artificielle parce que cela fait deux interventions qui sont à peu près similaires que vous nous produisez. Je dis cela comme ça.

Applaudissements.

Vous avez bien compris, la politique se niche partout avec Madame TORANIAN, puisqu'il y a les bonnes associations, qui sont celles qu'elle propose elle et qui sont subventionnées par la Mairie de Paris, et puis il y a les mauvaises associations qui sont proposées par la Mairie d'arrondissement sans exception. Voilà, Madame TORANIAN se fait procureur. Elle demande des pièces, des documents, des renseignements, des informations. Bah, écoutez, demandez-les à la justice et vous verrez bien ce qu'il en retournera. Tout ce que je peux vous dire, c'est que ces associations ont reçu l'aval financier de la Mairie centrale et que c'est la raison pour laquelle elles se retrouvent dans ces projets de délibération. Si Madame CEYRAC veut ajouter quelque chose, encore que cela n'en vaut pas forcément la peine.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Je pourrais dire quelques mots d'autres associations dont Madame TORANIAN n'a pas parlé puisqu'il y a tout de même 37 projets et dans ceux financés sur le 15ème, il y en a beaucoup qui sont aussi très intéressants et je souhaiterais donc au moins les citer. Il y a COOP'HUMA pour 2000 € avec des actions autour du lien social et de l'économie circulaire ; la compagnie Les Ecriés pour 3 000 € (bar à lectures) ; l'Entraide scolaire amicale pour 1 000 € (accompagnement individualisé d'enfants en difficulté scolaire et même du secondaire). Vous avez l'Équipe Saint-Vincent Alpha 15 pour des cours de langue française présente également au Lieu commun. Vous avez Jeunesse Falguière – je pense que vous les connaissez – qui pour 2 500 € a organisé une fête de quartier à Maillol et des ateliers de sensibilisation valorisant les pratiques sportives ; les Petits débrouillards d'Île-de-France, 1 500 € ; l'Orchestre de chambre de Paris, 2 000 € (ateliers, rencontres, échanges avec des musiciens d'orchestre et des concerts) ; Phantasio, 3 000 € (chant lyrique dans les quartiers prioritaires du 15ème) ; SPESPORT, nous en avons parlé, et TKF School (1 500 €) avec des activités de danse hip-hop, des sorties culturelles, des projets inter-quartiers à destination des jeunes de Falguière et des Périchaux. Toutes ces associations travaillent dans le 15ème, sont actives dans le 15ème et je pense que vous pourriez les rencontrer de temps en temps. Talents 15, en particulier, est une association qui accompagne les porteurs de projets associatifs et entrepreneuriaux du 15ème grâce à un réseau de mentors bénévoles et dans le cadre de la politique de la ville, l'association développe un programme à destination des QPV du 15ème pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi souhaitant développer un projet. CinéQuinze, vous l'avez citée, est une association très intéressante avec des actions d'accès à la culture et d'éducation. Jeunesse Falguière est une association implantée dans le QPV Falguière, soutenue par l'État, la Ville de Paris et la Mairie du 15ème ainsi que les bailleurs sociaux. Elle accompagne les jeunes du quartier à travers des actions autour de la citoyenneté, le sport et la prévention. Récemment, l'association a organisé une journée de fête au profit des familles rue Aristide-Maillol où il y avait énormément de monde et un concert place Kandinsky le soir qui s'est bien passé et la deuxième édition d'un tournoi de football inter-quartiers. Jeunesse Falguière s'est aussi associée au conseil d'administration du nouveau centre social et culturel du 133 rue Falguière. Voilà. Je pense que vous pouvez sortir quelques associations qui vous déplaisent – nous ne savons pas pourquoi d'ailleurs –, mais elles sont toutes extrêmement actives dans le 15ème avec beaucoup, beaucoup de propositions diverses et variées et très soutenues par la population.

Monsieur le Maire : Comme il y a des associations d'ailleurs proposées par la Mairie de Paris qui ne sont pas domiciliées dans le 15ème. Mais voilà. Donc franchement, enfin bref. Nous n'allons pas polémiquer à l'infini, cela ne sert à rien. Je soumets donc ce projet de délibération...

Madame TORANIAN : J'aimerais juste savoir si votre adjointe Selda BESNIER se déporte sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Mais absolument. C'est ce que j'allais dire si vous ne me preniez pas la parole sans que je vous l'aie donnée. Je soumets cette délibération au vote. Madame BESNIER ne participe pas au vote. Qui est pour cette délibération ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Cela fait plaisir.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20. 2026 DASCO 31 – Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros)

Monsieur le Maire : C'est pour Modigliani, 2 236 € ; Citroën, 7 699 € ; Debussy, 1 037 € ; Apollinaire, 3 688 €.

21. 2026 DTEC 17 – Convention d'occupation pour un projet de centrale photovoltaïque porté par la société de projet ASER Citoyens MGP au collège G.-Apollinaire 15e

Monsieur le Maire : Très bonne initiative.

22. 2026 DAC 105 – Subventions (33.000 euros) à 4 associations pour l'organisation d'opérations de promotion de musiciens et musiciennes et avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort

Monsieur le Maire : Pour 10 000 €. Je précise que Monsieur LEHOUX et Madame Isabelle ROY ne participent pas au vote. Ainsi que Madame TORANIAN. Je le soumets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Avec les déports que j'ai indiqués.

Le projet de délibération est adopté l'unanimité.

23. 2026 DAC 128 – Subventions de fonctionnement (42.000 euros) aux associations les Amis de Frans Krajcberg (15e), L'Entre Prise (20e) et le Comité Professionnel des Galeries d'Art

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 20 000 €. Madame Inès CHARLES-LAVAUZELLE.

Madame CHARLES-LAVAUZELLE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association les Amis de Frans Krajcberg a pour mission de faire connaître l'œuvre de l'artiste notamment à travers la mise en valeur de la donation qu'il a faite à la Ville de Paris. Frans KRAJCBERG était un artiste, peintre, sculpteur et photographe brésilien d'origine polonaise décédé le 15 novembre 2017. L'Espace Krajcberg, centre d'art contemporain dédié à l'art et à la nature, expose cette donation composée de sculptures et de tableaux. Il se consacre à la promotion de l'expression artistique en lien avec la nature à travers des expositions temporaires d'artistes qui interrogent ces thématiques ainsi que par des actions destinées au jeune public. L'association mène également des actions au rayonnement culturel, en particulier dans le cadre des relations entre la France et le Brésil. Je tiens à souligner que cette structure contribue pleinement au rayonnement du quartier Pasteur Montparnasse en y installant un lieu de création et de diffusion artistique qui participe à son attractivité et à sa vitalité. Pour ce faire, je laisse Madame RUISSEAU nous apporter des éléments pour inscrire durablement cette association dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'autres interventions ? Madame RUISSEAU, vous avez la parole.

Madame RUISSEAU : Mes chers collègues, l'espace Frans Krajcberg se trouve au bord du chemin ou impasse du Montparnasse, là où l'artiste avait son atelier quand il n'était pas au Brésil, sa terre d'adoption. Il y a donc le lieu qui est emblématique de l'histoire artistique de Montparnasse où sont exposées les œuvres dont l'artiste a fait don à la Ville de Paris et il y a l'artiste, son message auquel nous ne pouvons qu'être particulièrement sensibles. Frans

KRAJCBERG a été l'un des premiers artistes majeurs à avoir dénoncé les conséquences de la déforestation amazonienne et à avoir alerté sans relâche sur les conséquences de l'épuisement des ressources naturelles par l'homme. En ces périodes de canicule liées au réchauffement climatique, le message de cet artiste à travers ses œuvres, son engagement mis en valeur par le travail de l'association des Amis de Frans Krajcberg, notamment de sensibilisation, comme l'a souligné ma collègue, auprès du jeune public, sont d'autant plus importants. Nous ne pouvons que regretter que cette association perde prochainement l'un de ses soutiens financiers majeurs, à savoir la fondation Yves Rocher. Je propose bien entendu un avis favorable pour le vote cette délibération.

Monsieur le Maire : En espérant qu'une subvention supplémentaire pourra être accordée à cette association qui lutte sur le plan culturel contre la déforestation de l'Amazonie. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

24. 2026 DAC 166 – Subventions (32.000 euros) et conventions avec quatre associations culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir en Centres de Protection Maternelle et Infantile

Monsieur le Maire : Il s'agit de la compagnie A tulle tête pour des performances artistiques au sein du centre PMI Léon-Séché pour 8 000 €. Madame ROY.

Madame ROY : Cela fait 17 ans que le label l'Art pour grandir existe et qu'il permet aux jeunes Parisiennes et Parisiens de se familiariser avec les pratiques artistiques, de favoriser la découverte de lieux de création en lien avec des artistes professionnels. Cette familiarisation qui intervient dès le plus jeune âge reste un objectif majeur de la politique culturelle de la Ville de Paris puisque l'éveil artistique constitue, en effet, un levier essentiel qui permet de favoriser le développement de l'enfant. Ce programme permet de toucher tous les jeunes de la crèche au collège sur tous les temps de leur vie, dans tous les quartiers parisiens, ce qui constitue un vecteur d'égalité extrêmement important pour que la culture soit et reste un bien partagé commun. Depuis 2020, plus de 100 crèches parisiennes ont ainsi pu accueillir des artistes de toutes disciplines. Depuis 2024, l'Art pour grandir a été un peu expérimenté au sein de centres de protection maternelle et infantile, d'autant plus que cette démarche s'inscrit dans les recommandations du rapport de la commission des 1 000 premiers jours qui souligne l'importance de cet éveil artistique et culturel précoce pour le développement de l'enfant. Ce qui est intéressant, c'est que cette expérimentation a suscité une très forte adhésion des équipes, à la fois des PMI, des artistes, mais aussi des familles. Cela a permis d'imaginer de nouvelles formes d'accompagnement artistique adaptées à un très, très jeune public. Au regard de ces résultats qui ont été très positifs, cette expérimentation va donc se poursuivre et va même se consolider puisque nous sommes ravis de voir que le 15ème va maintenant être concerné par ce dispositif au sein d'une PMI. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Une réponse, Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 7 ans des résidences artistiques ont investi des établissements d'accueil de la petite enfance parisiens car l'éveil artistique constitue un formidable levier pour favoriser le développement de l'enfant et sensibiliser les parents aux propositions culturelles à destination du très jeune public. Cette stimulation et cette sensibilisation à l'art dans les crèches contribuent également à la prévention de l'exposition aux écrans et au développement harmonieux de l'enfant. Fort du succès d'une expérimentation dans quatre premières PMI, il est proposé la mise en place de projets artistiques, notamment à la PMI Léon-Séché dans le 15ème. Cette subvention concerne la performance artistique d'une compagnie de danse qui interviendra dans la salle d'attente de la PMI. Je propose un avis favorable pour cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté l'unanimité.

25. 2026 DAC 168 – Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

26. 2026 DAC 188 – Subventions (43.500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale

Monsieur le Maire : Il s'agit de 3 000 € pour les chœurs de Saint-Christophe de Javel. Il n'y a pas de demande particulière ? Il y a une demande de dissociation de vote. Le groupe Écologiste propose de disjoindre la subvention pour les chœurs d'enfants de Saint-Christophe de Javel de 3 000 € du reste de la délibération. Nous allons voter d'abord toutes les subventions de la délibération sans celle aux enfants de Saint-Christophe. Je mets donc à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif cette subvention. Il y a une prise de parole de Madame RUISSEAU, pardon.

Madame RUISSEAU : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette subvention porterait en tout état de cause, pour ce qui concerne le 15ème, sur deux associations. Nous avons l'association Aria de Paris et l'association des chœurs d'enfants de Saint-Christophe, dont je comprends désormais que vous souhaitez que nous dissociions le vote. Pour rappel, nous avons fêté les 70 ans d'existence de cette association l'année dernière. Il s'agit d'une association majeure dans le 15ème. Elle contribue à l'apprentissage musical, notamment en termes de solfège, de beaucoup d'enfants et de jeunes adultes. Je tiens particulièrement à souligner l'initiative de l'association des chœurs d'enfants de Saint-Christophe de Javel qui a organisé dans le 15ème arrondissement au mois de juin un concert qui a réuni la maîtrise avec le chœur des compagnons de Notre-Dame de Paris. Il s'agit d'un ensemble qui est né en 2023 qui réunit tous les ouvriers qui ont participé au chantier de rénovation de la cathédrale de Notre-Dame de Paris. Il s'agit d'un concert qui était absolument magnifique. Il a réuni plus de 100 choristes. Vraiment souligner le travail exceptionnel de cette association dans le 15ème arrondissement. J'appelle donc au vote des subventions envers cette association.

Monsieur le Maire : Je compléterai l'intervention de Madame RUISSEAU par le fait que le chef de chœur de Saint-Christophe de Javel, Monsieur CHALET, est devenu le responsable de la maîtrise de Notre-Dame, qui est tellement appréciée dans le monde entier. Je le précise juste pour l'information de nos collègues. Nous allons tout de même disjoindre puisqu'il s'agit du vœu du groupe Écologiste et Solidaire. Je soumets donc à votre vote la délibération sans la subvention au chœur de Saint-Christophe de Javel avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je soumets maintenant à votre vote la subvention unique au chœur de Saint-Christophe de Javel avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Levez bien les mains car nous voudrions bien savoir qui est pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Merci. C'est donc adopté également.

La subvention au chœur de Saint-Christophe de Javel est adoptée à la majorité.

27. 2026 DAC 262 – Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques dans le cadre de onze conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025

Monsieur le Maire : Une subvention de 1 500 € à la Société historique et archéologique du 15ème.

28. 2026 DAC 372 – Subventions (27.000 euros) à 8 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Nous savons à peu près ce que vous allez dire. Vous avez parole.

Madame TORANIAN : Ah oui, allez-y, dites-moi alors.

Monsieur le Maire : Vous avez parole.

Madame TORANIAN : Merci. Monsieur le Maire, la culture est sans doute le domaine où la proximité compte le plus. Ce sont les associations qui font vivre nos places, nos parcs, nos écoles, nos bibliothèques. Ce sont elles qui rendent la culture accessible, qui créent des rencontres et font vivre nos quartiers. C'est tout le sens de ce fonds d'animation locale spécial culture que la Ville de Paris a souhaité renforcer ces dernières années afin de soutenir les initiatives culturelles de proximité. Je veux donc saluer plusieurs projets qui illustrent pleinement cette ambition. Je pense à nouveau à CinéQuinze, dont nous avons beaucoup parlé, qui à travers ses projections pendant les vacances scolaires et ses ateliers de réalisation de courts-métrages permet à des habitants de tous âges et notamment aux jeunes de quartiers populaires d'accéder à la culture mais aussi d'en devenir les acteurs. Je pense également à l'ACE 15 qui avec les journées Brassens fait vivre depuis de nombreuses années un rendez-vous culturel populaire gratuit et profondément ancré dans notre arrondissement tout en offrant une scène à de jeunes artistes. Et je veux aussi avoir une pensée particulière pour cette association dont le chalet a été vandalisé et que nous allons accompagner pour qu'elle puisse poursuivre ses activités. Je veux enfin saluer CRÉAT'ÉO Île-de-France dont le projet « Culture et vous » contribue à rendre la pratique culturelle plus accessible aux habitants et à renforcer le lien social dans nos quartiers.

Quand nous regardons ces projets, nous mesurons à nouveau toute la richesse du tissu culturel associatif du 15ème même s'il manque beaucoup d'associations qui mènent un travail formidable en matière culturelle et qui ne figurent malheureusement pas dans ce fonds. Mais, Monsieur le Maire, je vous indiquerai les associations si vous ne les connaissez pas encore. Et c'est précisément parce que ce dispositif est un excellent outil que certains choix, à nouveau, interrogent. Depuis le début de ce conseil d'arrondissement, nous examinons plusieurs dispositifs différents : le fonds d'animation locale vie associative, l'appel à projets politique de la ville et maintenant le FAL culture et à nouveau une question : quand tous les montants de subventions vont de 1 500 € à 5 000 € pourquoi une seule structure concentre à elle seule 8 000 € de subventions ? Pas besoin d'intelligence artificielle, Monsieur le Maire, cela saute aux yeux. Et à nouveau, je ne mets pas en cause la qualité du projet mais je vous interroge puisque c'est vous qui décidez tant des associations que des montants.

Je souhaite également revenir sur une question restée sans réponse lors de la délibération précédente : parmi les associations soutenues, il y a à nouveau l'EVS Necker Falguière qui dans le seul cadre de ce Conseil bénéficie de plus de 11 000 € de subventions. Très bien. Les documents qui nous sont soumis mentionnent toujours Madame Selda BESNIER comme présidente de l'association EVS Necker Falguière. Or, nous l'avons dit, Madame BESNIER est aujourd'hui votre adjointe. Ma question est donc très simple et je me permets de vous la poser à nouveau puisque vous n'y répondez pas : ces documents sont-ils erronés ou Madame BESNIER est-elle toujours présidente de cette association ? Et si oui, le déontologue de la Ville a-t-il été saisi ? Je pense que cette clarification est indispensable et j'espère que, cette fois, vous y répondrez. Merci.

Monsieur le Maire : Vous voyez, nous constatons à nouveau le sectarisme d'une élue qui se transforme en procureur de la République ou en avocat général ; je ne sais pas, au choix. Nous voyons bien qu'il y a deux planètes : il y a les bonnes associations, celles qui sont financées à la demande de la Ville, et les autres. Je précise simplement que l'EVS Necker Falguière est financé depuis des années et des années, bien avant que Madame BESNIER soit dans cette assemblée, ce qui vous gêne visiblement. Il suffit de consulter les statuts. Je peux juste vous indiquer que Madame BESNIER n'est évidemment plus la présidente de l'EVS Necker Falguière – il s'agit d'une évidence qui aurait dû vous sauter aux yeux – et qu'elle ne prendra, pour autant, pas part au vote également pour cette subvention. Plutôt

que de me proposer des associations à financer, vous feriez mieux d'augmenter les financements parce que je rappelle encore une fois que pour un arrondissement de 235 000 habitants, 27 000 € de subventions pour le FAL culture, cela est vraiment misérable. Et comment osez-vous intervenir sur cette délibération alors qu'il y a des associations que vous financez à coups de millions d'euros et que nous avons pour tout un arrondissement plus grand que Bordeaux 27 000 € de subventions ? Franchement, vous devriez peut-être regarder un petit peu dans votre jardin avant de produire vos effets oratoires.

Je vais donner la parole maintenant à Madame RUISSEAU pour répondre.

Madame RUISSEAU : Monsieur le Maire, chers collègues. Oui, Monsieur le Maire, vous avez tout simplement raison : nous parlons de 27 000 €. Vingt-sept mille euros pour huit associations du 15ème pour les habitants du 15ème, tout simplement. Vous avez mis en avant le travail formidable d'ACE 15. Bien sûr, bien évidemment, ACE 15 effectue un travail formidable et nous regrettons ce qui lui est arrivé cette nuit. L'association CinéQuinze semble avoir aussi votre approbation. Très bien. Vous ne parlez pas du tout de l'association Poésie et Chanson Sorbonne qui contribue avec la Mairie du 15ème à promouvoir le prix Léon-Paul Fargue qui amène un peu de poésie dans cet arrondissement. Vous ne parlez pas du tout des chœurs des enfants de Saint-Christophe de Javel. Il semblerait effectivement qu'il y ait un problème avec cette association vous concernant. C'est dommage. Et concernant les fameux 8 000 € dont vous faites état, ils vont à l'American School of Modern music qui contribue aux fameux concerts bistrot dont nous bénéficions maintenant depuis plus de 8 ans dans le 15ème arrondissement avec huit concerts par an dans huit quartiers différents. Donc 8 000 € pour une école de musique qui promeut cette belle culture dans le 15ème, j'avoue que je ne comprends pas non plus votre mécontentement. Concernant l'Entraide & Savoirs Necker Falguière, alors là, il s'agit d'une des associations très dynamiques dans le 15ème arrondissement qui fait découvrir des expressions artistiques qui sont différentes et qui est en lien avec des institutions nationales. Nous parlons tout de même de l'orchestre baroque de Paris. Nous parlons tout de même aussi du théâtre des Champs-Élysées. Nous parlons aussi des musées Bourdelle et de La Poste. Mais venez donc aux concerts que nous avons organisés au sein de la mairie ! Bien évidemment, je partage tout à fait ce que Monsieur le Maire vient de dire et j'appelle au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je voudrais également exprimer mon indignation sur les faits survenus dans le parc Georges-Brassens la nuit dernière où des délinquants n'ont rien trouvé de mieux à faire que de vandaliser le chalet Lire à Brassens et de jeter les livres dans les bassins avoisinants, ce qui est absolument scandaleux. Bien évidemment, tout ceci sera réparé. Je voudrais exprimer ma solidarité avec Monsieur POUSTIS, le président d'ACE 15. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Pardon, Monsieur COSTAGLIA.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci. Nous avons la même demande de vote disjoint sur cette délibération, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Avec quelle subvention ?

Monsieur COSTAGLIOLA : Exactement comme pour le point 22 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Ah, les chœurs de Saint-Christophe. Nous allons donc procéder de la même façon : nous allons d'abord voter cette délibération sans les chœurs de Saint-Christophe. Je la soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Deuxièmement, nous soumettons la subvention des chœurs de Saint-Christophe à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Merci. C'est voté. Je crois que j'ai dit que Madame BESNIER se déportait sur ce vote.

La subvention aux chœurs de Saint-Christophe est adoptée à la majorité.

29. 2026 DAC 433 – Convention relative à la gestion de l'ensemble immobilier 6 rue Quinault (15e) – site partagé par l'église de la Résurrection et le lycée Drouant

30. 2026 DSP 42 – Subventions (324.956 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (15e, 18e, 19e,20e)

31. 2026 DFPE 138 – Subvention (1 345 605 euros) à 15 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 19 LAEP dans les arrondissements : Paris Centre, 9e, 10e, 11e,12e,14e,15e,17e,18e,19e et 20e

Monsieur le Maire : Il s'agit de Crescendo, les samedis du 15ème à la crèche la Souris verte pour 50 000 € et petite enfance et parentalité, la Maison verte rue Meilhac, pour 176 000 €.

32. 2026 DFPE 144 – Subventions (212 500 euros) à neuf associations et conventions pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale et de leurs espaces de rencontre parents/enfants

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'UDAF (l'Union départementale des associations familiales) et de l'association CIThéA espaces de rencontre des 11ème, 13ème et 15ème arrondissements.

33. 2026 DFPE 219 – Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux CPO passées par la DFPE avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance

Monsieur le Maire : Madame Inès CHARLES-LAVAUZELLE, vous avez la parole

Madame CHARLES-LAVAUZELLE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en mai, nous portions un vœu d'alerte sur la situation de la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Nous alertions sur le risque concret : faute de reprise avant le 15 juin, des établissements essentiels du 15ème pourraient fermer et le nombre de places en crèche encore diminuer alors que 800 sont déjà gelées faute de personnels dans l'arrondissement. Nous sommes ravis que ce vœu ait été en partie entendu. La délibération d'aujourd'hui prévoit le financement des activités de la fondation jusqu'à cession prévisionnelle fin octobre 2026. Il s'agit d'une réponse concrète. Elle donne à la fondation les moyens de tenir jusqu'à la reprise et évite une fermeture brutale qui aurait laissé les familles du 15ème sans solution jusqu'à la rentrée. Mais, restons lucides, si cette délibération va dans le bon sens car ce vote sécurise le fonctionnement jusqu'à l'automne, cela est-il suffisant et crédible ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je donne la parole à Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, acteur associatif historique, la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon emploie près de 2000 salariés et joue un rôle majeur à Paris, en Île-de-France et dans plusieurs champs essentiels : la petite enfance, le soutien aux familles, la protection maternelle et infantile, l'accompagnement des personnes âgées et celui des personnes en situation de handicap. Constituant à Paris le premier acteur associatif dans le domaine de la petite enfance avec plus de 1 500 places d'accueil réparties dans 35 établissements, l'annonce de la cessation de son activité a été vécue comme un cataclysme pour toutes les familles et professionnels concernés, dans un contexte déjà sinistré d'offres de garde extrêmement réduites et de fragilisation du tissu associatif. Après le choc de cette annonce, est venu le temps de l'action. Tous les acteurs (FOCSS, ARS, CAF, Mairies des arrondissements concernés, Ville de Paris, gestionnaires associatifs) se sont mobilisés pour assurer la pérennité du plus grand nombre possible des activités de la FOCSS. Un plan de cession a été ouvert mi-avril avec un appel à repreneur qui s'est clôturé mi-juin. Les deux offres les plus structurées sont issues du groupe SOS Crescendo pour la santé et le médico-social. Concernant la petite enfance, l'association

Premier pas pour l'enfance s'est positionnée sur un certain nombre de crèches, donnant des perspectives encourageantes. Les offres de reprise seront examinées à l'automne par le tribunal des activités économiques. La disparition de la FOCSS en tant que telle pourrait intervenir d'ici la fin de l'année 2026 après que le tribunal se sera prononcé sur les dossiers de reprise dont il aurait été saisi. Face à cette situation inédite et à l'impossibilité d'identifier précisément le besoin en trésorerie de la structure pour assurer la continuité de ses activités jusqu'à leur cessation ou leur reprise par décision judiciaire, il est proposé de financer les activités de la fondation pour la période de janvier à fin octobre 2026, date de cession pressentie. Au-delà de cette période qui court jusqu'à l'automne, un complément exceptionnel pourra être versé en cas de poursuite de l'activité au-delà du 1er novembre ou de difficultés de trésorerie. En parallèle de ce soutien financier, il est impératif que la Ville accompagne les professionnels salariés de la FOCSS afin de leur permettre de continuer d'exercer sur le territoire parisien, notamment dans ce contexte de crise de recrutement. Je vous propose un vote favorable pour cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, il s'agit d'une délibération très importante. Vous vous souvenez des débats sur la liquidation judiciaire de la fondation de l'Œuvre de la Croix Saint-Simon qui pourrait nous priver de 265 berceaux supplémentaires dans le 15ème, où nous n'avons vraiment pas besoin de cela et, je crois, plus de 2000 dans Paris. Il est important que l'accompagnement financier puisse être affirmé comme cela est le cas dans cette délibération et il est absolument primordial que la Ville reprenne en régie directe un certain nombre de crèches, ce qui est envisagé au moins pour l'une d'entre elles, et qu'il y ait aussi des repreneurs pour d'autres crèches qui soient envisagés pour une ou deux autres. Il y a quatre crèches concernées. Et si cela n'était pas le cas pour une crèche, que les personnels puissent être réaffectés, s'ils acceptent d'être embauchés par la Ville, dans des crèches municipales où, je vous le rappelle, il manque 130 personnels de la petite enfance, ce qui amène à geler 900 berceaux qui sont budgétés mais qui ne peuvent ouvrir faute de personnels. Donc délibération très importante que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

34. 2026 DFPE 239 – Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places)

Monsieur le Maire : Il s'agit d'Au fil de la découverte pour 51 608 € et la Goutte de lait Saint-Léon pour 739 079 €.

(déport au vote d'Inès CHARLES-LAVAUZELLE)

35. 2026 DFPE 252 – Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Agnès EVREN.

Madame EVREN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voulais juste faire un bref rappel historique pour éclairer le présent sur ces jardins d'enfants parce que, souvenez-vous, à la rentrée 2024, ces jardins très appréciés des familles ont failli disparaître. La loi pour une école de la confiance de 2019 n'avait autorisé leur maintien qu'à titre dérogatoire et cette dérogation arrivait à échéance au 30 juin 2023. Sans une nouvelle intervention du législateur, ces structures auraient purement et simplement disparu. C'est le Parlement qui les a sauvées le 19 mars 2024 sur une PPL de Michèle TABAROT. Le Sénat a donc adopté définitivement le texte qui pérennise ces jardins d'enfants pour le plus grand plaisir des familles. Je tiens à rendre hommage et remercier tous les parlementaires qui, à l'unisson à l'époque et sur tous les bancs de notre assemblée, ainsi que toutes les familles qui se sont mobilisés pour obtenir la pérennisation de ces jardins d'enfants. J'avais eu l'honneur à l'époque d'être rapporteure de cette PPL. Les jardins d'enfants le méritaient pour une

simple et bonne raison, c'est qu'ils sont évidemment une richesse de notre système éducatif : une pédagogie adaptée au rythme de l'enfant, un accompagnement des familles, un accueil remarquable des enfants à besoins éducatifs particuliers. À Paris, il faut dire qu'ils sont particulièrement concentrés. Ils jouent un rôle essentiel en matière de mixité sociale et d'égalité des chances. C'était d'ailleurs à l'origine leur raison d'être. J'en veux pour preuve le jardin d'enfants du 15ème des Quatre-Frères-Peignot qui est une structure à taille humaine avec un encadrement de qualité. Et c'est cette mixité sociale qui fait aussi son identité. Je voulais juste dire qu'il s'agissait d'une victoire pour les enfants, pour les familles, pour les professionnels qui se sont battus sans relâche à vos côtés, Monsieur le Maire – vous avez toujours soutenu les jardins d'enfants ainsi que Charlotte DESROUSSEAUX – pour tous ceux qui, comme nous tous, ont refusé de voir disparaître ce modèle éducatif qui, encore une fois, a fait ses preuves depuis un siècle. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé cet historique parce que ces jardins d'enfants permettent une activité pédagogique différente des crèches et des écoles et correspondent parfaitement à l'évolution d'un certain nombre d'enfants. Nous en avons un dans le 15ème que nous avons visité bien souvent à l'époque et nous avons été auditionnés par le Parlement. Pour répondre, Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les jardins d'enfants pédagogiques parisiens existent depuis les années 1920. Dans le cadre de la loi de 2019 pour une école de la confiance obligeant l'instruction des enfants à partir de 3 ans, les jardins d'enfants étaient de facto condamnés à fermer à la rentrée 2024, à l'issue d'une période dérogatoire permettant encore leur fonctionnement. Ces structures accueillent des enfants de deux ans et demi à six ans pour leur délivrer l'instruction obligatoire dans un environnement adapté aux besoins de chacun. Les classes accueillent de petits effectifs d'une vingtaine d'enfants encadrés par des professionnels de la petite enfance. Une mobilisation transpartisane s'est formée en 2023–2024 pour soutenir ce modèle de jardins d'enfants à l'utilité reconnue. La PPL Tabarot, portée par Agnès EVREN, a finalement été votée puis promulguée le 2 avril 2024, sauvant ce modèle de structures accueillant des enfants à besoins particuliers. Dix-neuf établissements accueillent à Paris plus de 500 enfants, dont 10 à 13 % en situation de handicap. Le JEP Quatre-Frères-Peignot du 15ème a une capacité théorique de 60 enfants. Grâce à l'ouverture d'une troisième classe, 40 seront accueillis à la rentrée de septembre 2026. Il s'agit d'une chance pour les enfants et les familles. L'objet de cette délibération concerne l'approbation du règlement de fonctionnement de ces établissements municipaux dont les spécificités en imposent un dédié afin d'assurer un fonctionnement dans le respect du cadre réglementaire : l'objectif d'instruction comme en école maternelle avec le respect du calendrier scolaire, les modalités d'accueil, le circuit d'admission et la tarification. Je propose donc un avis favorable pour cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

36. 2026 DFPE 253 – Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

37. 2026 DSOL 60 – Subventions (1 074 814 euros) et subvention d'investissement (50 000 euros) à 8 associations et une fondation pour des projets à destination de femmes isolées et de familles en situation de précarité

38. 2026 DSOL 75 – Subventions d'investissement (14 696 euros) et conventions avec quatre associations gérants des centres sociaux et espaces de vie sociale

Monsieur le Maire : Madame BESNIER ne prend pas part au vote.

39. 2026 DSOL 80 – Subventions (191 000 euros) à 70 associations et 24 conventions dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques

Monsieur le Maire : Monsieur TRÉGUER a la parole.

Monsieur TRÉGUER : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous le savez, avec le Maire et Anthony SAMAMA, la sécurité est notre priorité avec trois angles majeurs : le narcotrafic, les violences faites aux femmes et les rixes. Le 15ème est l'un des arrondissements les plus touchés par les rixes : trois depuis le début de l'année et six dans un autre arrondissement impliquant des jeunes du 15ème, de plus en plus jeunes, d'ailleurs, entre 14 et 16 ans. Ce sujet mobilise tous les acteurs du 15ème comme l'illustre la réunion du 18 juin dernier, réunion citée comme une bonne pratique lors du copil prévention des rixes à l'hôtel de Ville de Paris il y a quelques jours. La réunion du 15ème a réuni de nombreux participants : DSOL, maison des solidarités du 15ème, police municipale, police nationale, associations (entre autres ARC-EA, Animômes, MaKabane), des représentants des collèges, de la justice et de l'éducation nationale. Cette réunion a permis un partage d'expériences et des propositions d'actions. Cependant – et je le regrette – un acteur essentiel a été très, très peu évoqué dans les débats alors que son rôle est primordial dans l'éducation et la prévention : il s'agit des familles. C'est pourquoi la Mairie du 15ème a proposé de renouveler l'organisation de réunions associant parents, police nationale, police municipale dans les établissements scolaires à l'identique de celle au collège Guillaume-Apollinaire au début de cette année. Avec satisfaction, je note que l'un des thèmes majeurs retenus lors de l'appel à projets 2026 est la parentalité. Cela doit être une priorité et je laisse mon collègue Anthony nous préciser la déclinaison des autres actions dans notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TRÉGUER. La parole, s'il n'y a pas d'autres interventions, est à Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, je remercie d'abord mon collègue Rémi pour ce qu'il a présenté et je voudrais associer deux aspects par rapport à ce qui a été dit pour objectiver d'abord le constat tel que nous le suivons au quotidien et enfin la place que tient dans cette délibération la réponse par le sport, la médiation et la justice restaurative. D'abord sur le constat, Rémi rappelait les chiffres récents sur 2026. Sur la seule année 2025, 27 événements liés aux rixes ont été signalés : 11 rixes avérées, une évitée in extremis, huit épisodes de tension caractérisée et sept alertes rixe. Dans plus de 9 cas sur 10, les protagonistes étaient mineurs. Il y a eu 29 interpellations qui ont été effectuées, 9 jeunes qui ont été blessés. Nous devons ce soir nous féliciter qu'aucun jeune n'ait perdu la vie, même si nous savons tous malheureusement que cela n'est qu'une question de circonstances. Les rivalités que nous voyons se cristalliser sont de deux ordres : d'abord inter-arrondissements avec le 15ème et le 16ème principalement, notamment Balard et la porte de Saint-Cloud, et enfin intra 15ème avec les secteurs de Beaugrenelle, Balard, Amiral-Roussin pour ne citer qu'eux. Un signal nous alarme particulièrement – je sais que vous l'avez en tête : la banalisation du port d'armes blanches. Dans plus d'un tiers des rixes qui ont été suivies en 2025, une arme a été utilisée ou saisie : couteau, opinel, sabre, machette, barre de fer jusqu'à – le fait est là – une règle scolaire qui a été taillée en forme de lame lors de l'agression d'une élève à proximité du collège Modigliani en mai dernier. Il s'agit d'enfants de 13, 14 et 15 ans qui aujourd'hui quittent leur domicile armés pour aller au collège, d'où l'importance, comme le rappelait mon collègue Rémi, du rôle des parents. La loi adoptée par le Sénat le 10 février dernier – et je salue à cet égard le travail d'Agnès EVREN – qui permettra à nos policiers municipaux de sanctionner, notamment par AFD, le port d'armes blanches, l'occupation illicite des halls d'immeuble et l'intrusion dans un établissement scolaire, revêt à nos yeux une importance capitale et nous demandons à la Ville de pouvoir se saisir absolument de cette nouvelle possibilité.

Dans cette délibération, Rémi a présenté les actions à dominante parentalité qui bénéficient à notre arrondissement et je souhaite y ajouter quatre projets 15ème qui empruntent des voies complémentaires : Tatane pour 4 500 € avec des *bootcamps* sportifs

inter-arrondissements, SPÉSPORT pour 1 500 € qui poursuit son travail dans le QPV Falguière, le Fil de soie pour 2 500 € avec des ateliers cirque et basket-ball articulant les 14ème et 15ème arrondissements et enfin Médiation de traverse pour 1 500 € avec son laboratoire citoyen de la prévention des violences. Vous voyez, chère Anouch, qu'il n'y a pas que SPÉSPORT. J'y ajoute deux projets inter-arrondissements qui incluent le 15ème : l'Open bar entrepreneurs sur les quartiers Sud 13ème, 14ème et 15ème et surtout SYTTEEN pour 4 000 € avec son pack de remobilisation justice qui accompagne les jeunes vers une sortie de la spirale judiciaire. Au total, ce sont 11 projets qui bénéficieront à des jeunes du 15ème avec un maillage cohérent combinant parentalité, sport, médiation et réinsertion judiciaire.

Un dernier point sur l'aide aux victimes : dans ces 27 projets il y a des jeunes qui ont été frappés, poursuivis, blessés, terrorisés. Il y a leurs familles. Il y a les personnels de l'éducation nationale qui vivent chaque jour la tension et parfois la violence. La prévention des rixes, ce n'est pas simplement la prévention d'actes futurs, c'est aussi la reconnaissance des victimes présentes et passées et l'accompagnement qu'il leur est dû. Je tiens à signaler dans ce cadre la relance du réseau d'aide aux victimes que nous avons fait en début de cette mandature et nous veillerons à cet accompagnement des victimes, notamment avec la Maison des solidarités, le Point d'accès au droit et les associations afférentes.

Mes chers collègues, cette délibération ne résoudra pas à elle seule le phénomène des rixes, mais elle finance des acteurs de terrain qui jour après jour, retissent les liens que la violence défait et elle place cette année la parentalité au cœur du dispositif, ce qui rejoint notre conviction la plus profonde, en amont de la réponse policière et judiciaire, si essentielle et que nous appelons la plus ferme et exemplaire possible pour rééduquer un certain nombre de jeunes. Je m'associe pleinement à la proposition de mon collègue et invite notre Conseil à émettre un avis favorable. Merci.

Monsieur le Maire : Je voudrais d'ailleurs compléter cette démonstration par – le fait est grave ; les rixes sont importantes dans le 15ème – un entretien que nous avons eu, Agnès EVREN et moi-même avec Madame EL AARAJE au Conseil de Paris. Elle était mise en alerte sur cette question qui se détériore beaucoup au cours des ans. Elle nous a proposé de rencontrer le nouveau chef de la police municipale ainsi que son conseiller sécurité. Nous attendons depuis quelques semaines maintenant cette rencontre parce qu'il faut absolument aussi enrayer ce phénomène aussi bien par les moyens que vous avez évoqués, par une action policière et judiciaire d'une extrême fermeté, mais aussi par l'action de la police municipale parisienne. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté l'unanimité.

40. 2026 DJS 115 – Subventions (222 450 euros) à 14 associations sportives (et 6 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (15ème)

Monsieur le Maire : Monsieur ROUFFIAC a demandé la parole.

Monsieur ROUFFIAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération, qui tous les ans est une tradition en fin d'année, attribue 222 450 € à 14 associations sportives de notre arrondissement. Je tiens d'abord à remercier et féliciter l'action d'Ozlem ORAKCI aux côtés de Philippe GOUJON qui a œuvré au maintien de ces subventions malgré un contexte budgétaire très contraint. Ces financements ne sont pas anodins, ils permettent à nos associations d'agir concrètement au service des Parisiens. Comme je le dis souvent, le sport, au même titre que la culture et l'éducation, est un puissant facteur de cohésion sociale. Il apprend à nos jeunes l'excellence, la maîtrise de soi. Il leur permet de s'émanciper et de sociabiliser. Soutenir nos clubs, c'est investir dans notre jeunesse et dans le lien qui unit les habitants du 15ème. Je souhaite en profiter pour saluer le RCP 15 (le Rugby-club Paris 15) pour sa saison exceptionnelle : finaliste du championnat de France ce dimanche de Fédérale 3, le club accède désormais à la Fédérale 2, une performance remarquable dont nous pouvons tous être fiers. Car la vie d'un club, c'est d'abord l'apprentissage, la formation, la transmission mais c'est aussi une équipe fanion qui porte haut et fort les couleurs de tout

un club et qui montre l'exemple aux jeunes générations. Le RCP 15 incarne parfaitement cette exigence et je tiens à le saluer personnellement. Voilà pourquoi je voterai avec conviction en faveur de cette délibération. Nous continuerons avec la majorité à défendre une politique sportive ambitieuse pour le 15ème arrondissement. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite à mon tour saluer cette délibération qui traduit le soutien constant de la Ville de Paris aux associations sportives de notre arrondissement. Au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques, nous avons tous beaucoup parlé d'héritage, mais le véritable héritage des Jeux, ce sont véritablement nos clubs. Ce sont eux qui toute l'année accueillent les enfants après l'école, accompagnent les adolescents, permettent aux adultes de pratiquer une activité physique et offrent aux seniors la possibilité de rester actif. Derrière ces subventions, il y a des milliers de licenciées, mais il y a surtout des centaines de bénévoles, d'éducateurs, de dirigeants et de parents qui donnent de leur temps pour transmettre les valeurs du sport : le respect, le collectif, la solidarité et le dépassement de soi. Je veux donc remercier chaleureusement l'ensemble des associations soutenues aujourd'hui. Je pense tout d'abord évidemment à l'ACP 15 profondément ancrée dans le quartier Brancion. Au-delà du foot, l'ACP 15 est un véritable acteur de la vie du quartier. Le club accompagne des centaines de jeunes, développe la pratique féminine, entretient un lien étroit avec les familles et joue un rôle essentiel dans la prévention, l'inclusion et l'éducation par le sport. À Brancion et au-delà, beaucoup de jeunes grandissent avec l'ACP 15. Il s'agit d'une association qui transmet des valeurs autant qu'elle forme des sportifs.

Également saluer l'ESC XV qui propose une offre sportive particulièrement riche autour du foot, du badminton et du tennis. Il s'agit d'un club qui accueille des publics de tous âges, favorise l'accès au sport pour tous et participe pleinement à l'animation sportive de notre arrondissement. Son engagement quotidien permet à de nombreuses familles de pratiquer une activité sportive de proximité dans un cadre exigeant et bienveillant.

Je tiens aussi à remercier Gym Paris 15 et l'ensemble des bénévoles, notamment Annick et Valérie SICLAY, qui est aujourd'hui l'un des plus grands clubs de gymnastique parisiens. Grâce à l'engagement de ses entraîneurs, de ses dirigeants et de ses bénévoles, des centaines de jeunes découvrent cette discipline dans des conditions d'encadrement exemplaires. Derrière les performances sportives impressionnantes, il y a un véritable projet éducatif fondé sur l'exigence, la confiance en soi et la persévérance.

Également rendre hommage à Paris Amicale Camou qui est une institution historique de notre arrondissement et qui depuis des décennies fait vivre le basket et le volley-ball dans le 15ème, forme des générations de sportives et de sportifs et démontre que le sport amateur est aussi une formidable école de la vie où l'on apprend autant l'esprit d'équipe que le goût de l'effort.

Je pense enfin à Paris basket 15 qui est un club dynamique et qui contribue au développement du basket dans notre arrondissement, qui favorise la pratique des filles comme des garçons et participe activement à la vie associative locale. Son développement ces dernières années témoigne de la vitalité du basket dans le 15ème et de l'engagement de ses bénévoles.

Enfin saluer tout particulièrement le Rugby-club Paris 15 qui est devenu bien plus qu'un club de rugby. Avec près d'un millier de licenciés, des centaines de jeunes accueillis chaque semaine et un réseau exceptionnel de bénévoles, il porte un véritable projet de territoire. Il développe le rugby scolaire, le rugby santé, encourage la pratique féminine, accompagne les seniors vers une activité physique adaptée, organise des stages pendant les vacances et s'investit également dans l'accompagnement des jeunes. Et je veux surtout souligner le travail remarquable qu'il mène dans le quartier des Frères-Voisin où le rugby devient un formidable outil d'inclusion, de réussite éducative et de cohésion sociale. En créant du lien

avec les familles, en encourageant l'engagement citoyen et en ouvrant le sport à celles et ceux qui en sont parfois les plus éloignés, le RCP 15 démontre chaque jour que le sport est aussi un levier d'émancipation, de santé publique et de solidarité et c'est exactement ce que nous voulons encourager à Paris.

Je tiens donc à saluer le choix de la Ville de Paris de soutenir des projets qui vont bien au-delà de la seule pratique sportive : sport féminin, l'inclusion des personnes en situation de handicap, des actions en direction des seniors, l'accompagnement des jeunes, les initiatives menées dans les quartiers populaires mais aussi la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'engagement des clubs en faveur de la transition écologique. Il s'agit d'orientations qui donnent tout son sens à la politique sportive parisienne. En soutenant ces associations, la Ville de Paris ne soutient pas seulement des entraînements ou des compétitions, elle investit surtout dans l'éducation, la santé, l'égalité, la cohésion sociale et l'avenir de milliers de jeunes Parisiennes et Parisiens. Donc à tous les bénévoles, à tous les éducateurs, les dirigeants qui consacrent leurs soirées, leurs week-ends et leur énergie à faire vivre ces clubs, un immense merci. Je voterai donc évidemment cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : J'observe qu'il y a un certain nombre d'associations sportives que vous n'avez pas citées, je pense donc que vous n'êtes pas favorable au Cercle d'escrime de Suffren, au XV^{ème} Athletic-club, au SKA sports, Attaque simple riposte et aux associations sportives de tous les collèges du 15ème et à l'Association sportive subaquatique Pirate-club puisque vous ne les avez pas citées. Dommage pour elles. Deuxièmement, j'observe qu'il est bien de remercier, mais il serait encore mieux de réparer, par exemple, le gymnase Falguière où l'association Gym Paris 15 est en résidence et qui fuit.

Applaudissements.

Ils sont obligés de mettre des seaux d'eau pour recueillir les eaux de pluie à l'intérieur du gymnase, par exemple. Ou quand vous souhaitez réquisitionner le gymnase Olivier-de-Serres, mettant en péril l'association de l'Amicale Camou qui avait ses championnats et que c'est sur notre intervention que la Mairie de Paris ne l'a pas fait mais a réquisitionné le gymnase Keller, ce qui n'est pas beaucoup mieux.

Applaudissements.

C'est bien de remercier, c'est bien de se vanter, mais c'est bien aussi de faire le travail qui permet le vrai développement du sport à Paris et dans le 15ème. Madame ORAKCI pour répondre à l'oratrice.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, je vous remercie vraiment d'avoir pris ce temps pour rappeler l'essentiel qui concerne la vie sportive dans notre arrondissement. Tout d'abord, je vous présente d'avance mes excuses. Je ne veux pas vous décevoir et j'essaie toujours de faire court, mais j'entends ce que j'entends ici dans cette instance et cela me paraît parfois impossible. Je vais cependant faire au mieux. J'aimerais aussi remercier Madame TORANIAN de nous avoir dressé la liste de quelques associations sportives du 15ème arrondissement. Si vous me le permettez, je l'invite à notre forum des sports qui aura lieu le 5 septembre. Il y aura toutes les associations sportives ; pas besoin d'une liste.

Concernant les associations sportives et les subventions qui ont été attribuées, je suis très désagréablement surprise, Madame TORANIAN, parce que je vous rappelle qu'il y a seulement quelques minutes, vous êtes intervenue par exemple sur la délibération DDCT 107 et tant d'autres pour contester des subventions qui sont soit attribuées à des associations du 15ème, soit à des associations qui agissent dans le 15ème. Vos prises de position sont à géométrie variable, Madame TORANIAN, et elles le sont malheureusement au détriment de nos associations. En réalité, pour vous, nos associations ont déjà trop et vous ne prenez même pas cette même énergie pour les défendre lorsqu'elles sont moins bien traitées que dans d'autres arrondissements. Nous les rencontrons, avec Monsieur le Maire, avec mon collègue Valentin ROUFFIAC, avec de nombreux collègues qui ne suivent même